

COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE



Université Panthéon-Assas
Paris II *Droit - Économie - Sciences Sociales*

Mémoire de géopolitique

Thème d'étude

La Méditerranée Occidentale, possibilités de Partenariat et
d'échanges pour la stabilité de la région.

Auteur de l'étude : Lieutenant Colonel Abdelilah SAHRI (Groupe C4)

Directeur de recherche :

M. Jean-François Daguzan :

Maître de recherche au centre de recherches et d'études sur les stratégies et technologies (CREST) de l'école polytechnique.

Mai 2002

La Méditerranée Occidentale, possibilités de Partenariat et d'Echanges pour la stabilité de la région

Sommaire

Première partie :

Valorisation accrue de la dimension sociale culturelle et humaine

Vers une culture euro-méditerranéenne

Développement du dialogue euro-méditerranéen

L'impact des facteurs culturels et religieux sur les relations nord-sud

Deuxième partie :

Coopération économique et financière

Partenariat industriel et technique

Réformes économiques et coopération sud - sud

Les Accords d'association et le projet de la zone de libre – échange

Troisième partie :

Partenariat politique et de sécurité

Perceptions de la sécurité dans la rive nord

Perceptions de la sécurité dans la rive sud

Les défis de la sécurité à long terme

La Politique Européenne de Sécurité Commune et
la Sécurité en Méditerranée

INTRODUCTION

Caractéristiques de la région

Le bassin occidental de la Méditerranée s'étend du détroit de Gibraltar à celui séparant la Sicile de la Tunisie¹. Cette partie de la Méditerranée est profonde, peu agitée et très propice à la navigation. C'est un axe de passage mais n'est pas un réservoir de richesse. Située sur la route entre l'Atlantique et l'Orient, cette zone est le début du trait d'union entre d'une part, l'océan atlantique et d'autre part, la Mer Noire et la Mer Rouge. Un sixième du trafic mondial passe par la Méditerranée, soit 300 navires par jour à Gibraltar. Environ 20% du trafic pétrolier y transite également². Cette Méditerranée occidentale constitue donc un sous-théâtre relativement étroit et surtout très encombré. Quinze kilomètres, seulement, séparent deux continents ; européen et africain, dont les traits communs ne doivent pas dissimuler une inégalité primordiale entre les deux rives de cette mer. Il s'agit de la différence de profondeur de leur arrière-pays. Au Nord, celui-ci s'ouvre plus ou moins aisément sur le reste de l'Europe tandis qu'au Maghreb il butte sur le Sahara. L'Afrique du Nord est coincée entre la mer et le Sahara. Le "pays utile" est limité à la bande située entre la Méditerranée et le désert. La géographie du Maghreb a effectué depuis 1945 un basculement de l'intérieur vers la côte. A ce titre, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie sont plus proches "physiquement" de l'Europe occidentale que du reste du monde arabo-musulman. Même si la technologie a réduit les distances physiques entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée occidentale, il semble hélas que les distances culturelles entre les peuples des deux façades aient plutôt augmenté.

Naissance d'un partenariat

Depuis la fin de la première guerre mondiale et à la suite du démembrement de l'empire Ottoman³ le regard de l'Europe a été, en général, tourné vers la rive orientale. La deuxième guerre mondiale et sa prolongation (la bipolarité et la Guerre Froide), la création d'Israël et le conflit entre celui-ci et les arabes, la fermeture du canal de Suez, l'importance stratégique du pétrole, sont quelques uns des éléments historiques qui justifient sans doute cette fixation. Il faut aussi y ajouter d'autres risques d'instabilité, comme le différend gréco-turc, et la récente apparition dans la région du fondamentalisme religieux. Ce n'est qu'à une époque beaucoup plus récente que « l'Europe du nord » a renouvelé ses gestes d'intérêts envers la région du Maghreb qui, ne l'oublions pas, constitue la frontière sud la plus proche

¹ Voir Annexe I.

² DURTESTE Philippe, « Ouverture du colloque », in, Méditerranée, un domaine de coopération : l'action des Etats en mer, Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques ; Addim, Paris, 1999, pp. 9-11. « A peace to end all peace » de David Fromkin, 1989, Avon Books, New York.

³ David Fromkin « A peace to end all peace », 1989, Avon Books, New York.

de l'Europe. Ainsi, est née une prise de conscience graduelle sur les deux rives de la nécessité de créer un nouveau cadre de relations multilatérales et globales, dans un monde qui avance inexorablement vers la globalisation. Cette nécessité semble dictée par la volonté européenne d'assurer sa sécurité méridionale à la veille de son élargissement vers l'est.

Parmi les précédents qui servirent de base à cette volonté, on peut citer notamment la déclaration d'Helsinki de 1975, dans laquelle, pour la première fois, on établit un lien clair entre la sécurité européenne et la sécurité en Méditerranée. De même, la fin des années 1970, vit naître plusieurs initiatives qui se concrétisèrent progressivement. On note, entre autres, celle que développèrent la France, l'Italie et l'Espagne et qui donna lieu à la conférence régionale de la Méditerranée occidentale, lancée par François Mitterrand en 1983 ; les deux réunions du « Forum Méditerranéen » en 1988 – 1989 respectivement à Marseille et Tanger, transformé en 1990 en « Groupe de 5+4 » et en 1991 en « Groupe de 5+5 », qui plus tard donnera la naissance à la version rénovée du Forum Méditerranéen de 1994, sur une initiative de la France et de l'Égypte. Cette initiative se voulait un cadre d'échanges informel regroupant les cinq États méditerranéens de l'Union Européenne (Espagne, Portugal, France, Italie, et Grèce) et, au sud, les États du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie), l'Égypte, la Turquie et Malte.

Parallèlement, l'Union européenne, ancienne CEE, avait remplacé la « politique globale méditerranéenne » qu'elle appliquait depuis 1972 à des pays de la région⁴, par une autre « rénovée »⁵ qui prévoyait un plus grand financement de la coopération et qui sera le précurseur de Barcelone.

Le dénouement de la crise provoquée par l'invasion du Koweït par l'Irak, en août 1990, et la guerre qui s'en suivit, aviva le besoin d'arriver à une solution du conflit israëlo – palestinien, comme étape nécessaire à l'établissement d'un nouvel ordre régional. La conférence de paix pour le Moyen Orient à Madrid en 1991 et les développements des négociations bilatérales arabes – israéliennes et particulièrement les progrès enregistrés du côté israëlo – palestinien⁶ permettront à la France, l'Espagne, l'Italie et au Portugal d'unir leurs efforts pour reformuler une proposition de politique euro – méditerranéenne apte à faire face aux importants défis de la région.

⁴ Les pays du Maghreb furent considérés par la CEE dans le contexte de sa politique méditerranéenne. Après avoir signé plusieurs accords isolés à partir de 1957, en 1972 le sommet de Paris réaffirme qu'il est important d'encourager les relations avec les pays méditerranéens d'une manière « globale et équilibrée ».

⁵ le projet de « Politique Méditerranéenne Rénovée », dans lequel le commissaire d'alors, Abel Matutes, joua un rôle prépondérant, fut présenté au Conseil Européen de Strasbourg.

⁶ Accord d'Oslo, signé à Washington en 1993, Accords du Caire de mai 1994 et Accord intérimaire de 1995.

Les conseils européens de Lisbonne (en juin 1992), Corfou (en juin 1994) et Essen (en décembre 1994) furent les étapes qui définirent le projet. Les présidences de la France et de l'Espagne s'avèrent fondamentales. Elles donnèrent lieu à la Déclaration finale de Barcelone (27 et 28 novembre 1995) qui posait les bases d'un système innovateur de vision globale des relations de la région.

Si le partenariat euro-méditerranéen est en panne et ne semble pas répondre aux espoirs des pays maghrébins, en raison de la multiplication et la diversité des intérêts rendant le dialogue entre les différents partenaires très délicat, le Maghreb semble le plus qualifié pour mener et conduire ce dialogue avec l'Europe que l'ensemble des partenaires méditerranéens. Parce que le Maghreb a des relations particulières avec les pays d'Europe, ne serait – ce que les échanges commerciaux. Mais aussi pour des raisons historiques et culturelles qui sont connues. Il peut être ainsi, l'interface privilégiée d'un dialogue politique approfondi avec l'Europe.

Aujourd'hui, à la lumière de la nouvelle donne internationale marquée essentiellement par les attentats du 11 Septembre et la guerre déclarée contre le terrorisme, la sécurité et la stabilité de la région méditerranéenne semblent l'une des priorités des pays riverains de la Méditerranée. En l'absence d'un partenariat global de l'espace méditerranéen, entravé par les derniers développements catastrophiques du problème israëlo-palestinien, la façade occidentale de la Méditerranée apparaît donc comme un laboratoire d'essai, propice à l'expérimentation de la sécurité et la stabilité de la région. Dans ce contexte, la question qui se pose est la suivante : quelles sont les possibilités de partenariat et d'échanges pour la stabilité de la région ? Pour répondre à cette question, les éléments de réponse s'inscrivent dans la logique du partenariat euro – méditerranéen et s'inspirent de la Déclaration de Barcelone.

Ainsi, dans une première partie, sera traité le volet, social, culturel et humain, qui est l'un des facteurs primordiaux de toute coopération. Nous verrons comment peut on développer ce volet pour le rapprochement des peuples de part et d'autre de la Méditerranée. Ensuite, dans la deuxième partie, sera étudié le partenariat économique et financier et les possibilités des transferts de technologie du nord vers le sud pour l'intégration de la rive sud occidentale. Nous examinerons également comment les pays du sud se préparent à l'échéance de la zone de libre échange qui est la clé de voûte des accords d'association. Et enfin dans la troisième partie, la dimension sécuritaire sera analysée en essayant de mettre en exergue les différentes perceptions des partenaires nord et sud. Ainsi que les différentes menaces qui pourraient déstabiliser la région.

Première partie

I . VALORISATION ACCRUE DE LA DIMENSION SOCIALE CULTURELLE ET HUMAINE

Le Monde méditerranéen du nord, européen et chrétien, a souvent été opposé au monde méditerranéen du sud, arabe et musulman. Cette antinomie n'est tout d'abord pas aussi marquée dans le bassin occidental que dans le bassin oriental pour deux raisons :

- tout d'abord, les pays d'Afrique du nord sont de religion musulmane sunnite, beaucoup moins rigoureuse que celle des chiïtes.
- Ensuite, ces pays ont connu jusque dans un passé récent, 1962, l'influence française. Elle s'est même poursuivie plus tard avec la politique de coopération.

Par ailleurs, il existe, au delà de cette antinomie, des points de convergence. La religion islamique comme la religion chrétienne, est monothéiste. Elle refuse le matérialisme et l'athéisme. toute deux sont animées de la volonté de promouvoir un idéal unitaire et humain à vocation universel. La Bible est reconnue comme livre sacré par l'Islam.

11. Vers une culture euro – méditerranéenne

Afin de donner à la dimension culturelle du partenariat euro – méditerranéen une grande visibilité et de faire avancer le partenariat à partir de projets structurants, une série d'actions ont été engagées par la commission européenne.

Ainsi, à l'issue de la conférence de Bologne a été lancé le programme Euro Med Héritage, sur le patrimoine culturel, et à la suite de la conférence de Thessalonique, le programme Euro – Med Audio – Visuel. La conférence de Stockholm sur le « dialogue des cultures », qui s'est tenu sous la présidence de l'Union Européenne, en avril 1998, a été l'occasion de lancer l'idée d'un nouveau programme régional : Euro – Med Sciences humaines.

Dans l'analyse des relations entre les cultures et dans l'étude de la compréhension des mélanges entre ces cultures, c'est ce domaine élargi des sciences humaines qui est pris en compte. En effet, selon Robert Ilbert et Thiery Fabre⁷ « grâce aux sciences humaines, il est possible d'opérer une mise à distance critique, de se donner les moyens d'analyser les différents modes de construction du réel et de questionner la diversité des visions du monde.

⁷ Experts de la maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix – en – Provence. « Euro – Méditerranée 1995 – 1999 » Premier bilan du partenariat, Collection Stramed, p 297.

De même, les sciences humaines nous apprennent que la vision culturaliste est fautive, dans la mesure où elle ne prend pas en compte les variations dans le temps et les recompositions qui s'opèrent lorsque des cultures sont mises en contact.

Dans le champ international, la vision récemment proposée par Samuel Huntington, à propos du « choc des civilisations », relève d'une approche culturaliste. Elle tend en effet à opposer, de façon irréductible, Islam et Occident, et à souligner la fracture, la déchirure volontiers considérée comme définitive, entre les deux rives de la méditerranée. La guerre des cultures, dans cette zone de contact, serait dans ces conditions l'horizon des conflits à venir ».

A l'occasion d'un colloque international organisé en 1999 à Aix – en – Provence, en guise de travaux préparatoires à la conférence euro – méditerranéenne, Robert Ilbert et Thiery Fabre⁸ ont précisé que : « Les sciences humaines, appliquées au domaine des relations entre cultures en Méditerranée, nous apprennent à voir les choses autrement, le choc des civilisations s'inscrit dans un vieux modèle historique de la confrontation, façonné notamment à l'époque coloniale. La Méditerranée, prise comme laboratoire et comme objet scientifique, apparaît comme un espace intermédiaire où les cultures, certes, s'affrontent, se découpent et se repoussent, mais aussi où elles se croisent, se mélangent et se recomposent en un ensemble renouvelé ».

Face au « choc des civilisations », le partenariat euro – méditerranéen propose un autre type de relations, fondées sur le « bon voisinage ». C'est l'objet de l'étude à approfondir dans le cadre du programme Euro – Med Sciences Humaines (E.M.S.H.). Ce concept de « voisinage » est particulièrement intéressant dans la mesure où il permet d'appréhender, sur une base d'égalité et de réciprocité, entre les sociétés et les cultures, des relations d'échanges et d'affrontements, de complicité et d'hostilité, entre pays de part et d'autre de la Méditerranée. La déchirure méditerranéenne, chère à l'historien Henri Pierre, selon lequel l'arrivée de l'Islam « a eu pour conséquence de séparer définitivement l'Orient de l'Occident, en mettant fin à l'unité méditerranéenne » (Mahomet et Charlemagne), ou le choc des civilisations, cher à Samuel Huntington, qui oppose de façon irréductible Islam et Occident, faisant ainsi disparaître la Méditerranée comme territoire de la médiation, sont des visions du monde que les sciences humaines peuvent contribuer à dépasser.

Ainsi, ce travail critique de la connaissance n'est – il pas une des meilleures façons de « favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés », comme nous y invite la Déclaration de Barcelone ?

⁸ Experts de la maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix – en – Provence. « Euro – méditerranée, 1995 – 1999, Premier bilan du partenariat. Collection Strademed, p 298 et 299.

111. La notion de culture appliquée au champ méditerranéen.

Pour Jean – Robert Henry⁹, le qualificatif «euro – méditerranée » et non pas « euro – arabe » ou « méditerranéen », souligne cet effacement des pays du sud : en faisant disparaître toute référence aux « Arabes », en gommant le nom de partenaires dont on cherche la collaboration, le langage diplomatique reflète clairement la dissymétrie qui s’installe dans les rapports entre l’Europe et le monde arabe. Aujourd’hui, ce que l’Europe cherche, très naturellement, à travers le processus de Barcelone, c’est à gérer la force d’attraction qu’elle exerce sur ses voisins du sud, à organiser sa « marche » méditerranéenne, en pensant tout en même temps marché économique, espace de sécurité – militaire, mais aussi démographique, politique et idéologique – zone d’influence culturelle, éventuellement espace de dialogue religieux ...

Cette dissymétrie fait que l’espace organisé par Barcelone est très ambigu. Ce n’est bien sûr pas une nouvelle organisation régionale. On parle seulement de « partenariat », de « cadre multilatéral de négociation ». Un grand rôle a été soudainement dévolu à la « société civile », moins pour rendre hommage à son activité, que pour lui renvoyer la gestion partielle de ce qui apparaît au total comme un espace international au rabais. Le faible impact de la deuxième conférence euro – méditerranéenne de la Valette en avril 1997, et l’écho insignifiant de la réunion de Palerme en juin 1998, n’infirmement pas, bien au contraire, ce sentiment que le dialogue méditerranéen relève d’une diplomatie de seconde zone, à laquelle les Européens eux – mêmes ne semblent pas vraiment croire¹⁰.

Malgré ce constat un peu mitigé, il existe quand même quelques initiatives qui ne manquent pas de relancer les débats et développer le dialogue entre les deux rives de la Méditerranée.

112. Quelques réalisations encourageantes.

Des actions constructives ont été conduites par la commission pour soutenir la démocratie en Méditerranée, en complément du volet politique. Depuis sa naissance, le programme MEDA – démocratie a financé des organisations non gouvernementales (ONG) pour réaliser des projets de promotion de la démocratie et de protection des droits des groupes vulnérables (femmes, enfants, minorités).

⁹ Directeur de Recherche au C.N.R.S-I.R.E.M.A.M., membre de la commission française pour l’UNESCO « Le processus de Barcelone est-il le premier pas vers une culture euro-méditerranéenne ? » Euro – méditerranée, 1995 – 1999, Premier bilan du partenariat. Collection Strademed, p. 309 et 310.

¹⁰ Idem page 310.

En effet, en décembre 2000, la commission a décidé de financer à hauteur de 1,66 millions d'euros plusieurs actions de promotion et de défense des droits de l'homme dans six pays (Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, et Tunisie). Sur le thème « formation et renforcement des capacités en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme dans le monde arabe », ce programme de trois ans a pour but de former et de diffuser la culture des droits de l'homme et de soutenir les ONG intervenant notamment dans les domaines des droits de la femme et de l'enfant. Les groupes cibles de ces projets sont les membres des ONG, les journalistes, les magistrats et avocats, les enseignants et les responsables de l'élaboration des programmes scolaires.

Par ailleurs, d'autres programmes d'échanges ont été lancés, notamment Euro – Med jeunesse ayant pour but de faciliter l'intégration des jeunes dans la vie sociale et professionnelle (6 millions d'euros) et Euro – Med audiovisuel, destiné à organiser une coopération en matière de radio, de télévision et de cinéma. La première tranche avait démarré en 2000 avec six projets financés à hauteur de 20 millions d'euros.

Il semble que l'action en faveur du patrimoine culturel Euro – Med Héritage produise des résultats appréciables. Ce programme, opérationnel depuis septembre 1998, affirme la reconnaissance du rôle du patrimoine culturel en tant que facteur d'identité commune et donc de rapprochement des peuples de part et d'autre de la Méditerranée. Ce n'est qu'à partir de Barcelone que la culture, et le patrimoine culturel en particulier, ont été reconnus comme un domaine d'action de la coopération entre les deux parties. Fort de ce succès, Euro – Med Héritage 2 a été lancé fin 2000, avec un budget de 24 millions d'euros.

Quant au premier programme culturel régional, il a été financé par MEDA à hauteur de 17 millions d'euros. Il fonctionne sur une base de réseaux régionaux auxquels participent toutes les institutions méditerranéennes nationales pour le patrimoine culturel, des institutions culturelles privées ou semi – privées, des universités et des organisations non – gouvernementales.

Il est vrai que le support du partenariat euro – méditerranéen donne souvent l'occasion d'assister à la création d'un foisonnement d'organismes, de lieux d'échanges, qui ont certes un intérêt en terme de contacts personnels, mais ne débouchent pas suffisamment sur des réalisations concrètes constructives et tangibles.

12. Développement du dialogue euro – méditerranéen

121. Multiplicité des structures de dialogue

- L'exemple de la coopération interparlementaire est sur ce point édifiant. En effet, plusieurs enceintes parlementaires se préoccupent du dialogue euro – méditerranéen :

- L'Union interparlementaire qui a décidé, en 1990, d'instituer un processus interparlementaire pour promouvoir la sécurité et la coopération en Méditerranée.
- La conférence des présidents de parlements des pays euro – méditerranéens qui s'est déjà réunie à quatre reprises¹¹, à Athènes, Palerme, Palma de Majorque et Alexandrie.
- Le Forum parlementaire euro – méditerranéen rassemblant, à l'initiative du Parlement européen, des parlementaires des vingt-sept pays partenaires, ainsi que des députés européens.
- Toutes ces enceintes constituent incontestablement des lieux de rencontres et de dialogue. Elles produisent, le plus souvent, des déclarations finales témoignant de la détermination politique des participants à faire progresser le partenariat, mais le texte, requérant le consensus, reste souvent au niveau du plus faible dénominateur commun des membres. Il n'en demeure pas moins qu'elles se présentent, pour un œil extérieur, comme la superposition de structures très voisines, voire concurrentes, dont on saisit mal les spécificités et les actions concrètes.

De même, plusieurs associations contribuent à promouvoir et à développer les contacts entre les sociétés civiles partenaires de la Méditerranée. A ce titre on peut citer :

- **L'association de la société civile.**

- Le Forum civil euro – méditerranéen, organisé traditionnellement en marge de chacune des sessions ministérielles du partenariat. Ce Forum rassemble en trois collèges des représentants des ONG, des syndicats et des collectivités locales. Le ministre des affaires étrangères, M. Hubert Védrine, a tenu à s'adresser ainsi au Forum : « De manière concrète, je propose que nous parvenions à créer une véritable dynamique euro-méditerranéenne dans plusieurs domaines essentiels où notre intérêt mutuel est évident ».
- Un dernier exemple, parmi d'autres, de dialogue structuré : la coopération organisée entre les Conseils économiques et sociaux, ou les institutions similaires. Les vingt-sept partenaires entretiennent, depuis 1995, des contacts réguliers afin de « contribuer à une meilleure compréhension des grandes questions intéressant le partenariat euro – méditerranéen et à améliorer la connaissance réciproque des réalités économiques et sociales de la région ».

¹¹ Dans ses deux premières éditions, la participation des Etats membres se limitait aux cinq pays plus géographiquement impliqués dans le partenariat Euro – Med (Portugal, Espagne, France, Italie, et Grèce). L'élargissement aux quinze a été décidé par la suite.

La multiplication de ces structures est de nature à favoriser et enrichir le dialogue entre les partenaires nord et sud de l'espace méditerranéen, dont la coopération décentralisée semble être un facteur essentiel d'échange d'expériences et savoir-faire.

122. Affirmation de la coopération décentralisée

La montée en puissance de la coopération décentralisée est de nature à renforcer le partenariat euro – méditerranéen. Ainsi, l'Association Cités unies France et l'Association française du conseil des communes et des régions d'Europe, en relation avec la conférence des régions périphériques maritimes, la région Provence – Alpes – Côte d'Azur et la ville de Marseille, ont organisé le premier Forum euro – méditerranéen des collectivités et autorités territoriales du 10 au 12 novembre 2000 à Marseille. Dans ce contexte, il y a été décidé l'instauration d'un Forum permanent des collectivités et autorités territoriales se réunissant chaque année, alternativement dans un pays de l'Union Européenne et dans un pays partenaire. De son côté, la ville de Bordeaux qui assure la présidence de la Commission euro – méditerranée des Eurocités avait invité les 30 novembre et 1^{er} décembre 2000 les villes méditerranéennes à une rencontre au cours de laquelle les responsables locaux ont adopté une résolution montrant leur soutien au processus de Barcelone.

Enfin, à l'initiative du conseil des communes et des régions d'Europe et de l'Association des villes arabes, s'est tenue à Palerme, en décembre 2000, une rencontre d'élus locaux des rives de la Méditerranée qui a vu la création du comité permanent pour le partenariat euro – méditerranéen (COPPEM). Celui – ci avait tenu, les 11 et 12 novembre 2001, à Marrakech, sa première conférence. En effet, les élus de la rive sud de la Méditerranée attendent beaucoup de ces rencontres dans l'espoir de vivre pleinement une coopération euro – méditerranéenne, multiforme et respectueuse des cultures de chacun des partenaires.

13. L'impact des facteurs culturels et religieux sur les relations nord-sud

Les échanges, la coopération mais aussi les affrontements ont forgé une mémoire collective commune, un destin commun aux peuples des deux rives de la Méditerranée.

L'impact des facteurs culturels et religieux sur les relations entre les deux rives peut être expliqué au travers les perceptions mutuelles ou les regards que les uns et les autres portent sur leur propre société. Or, l'analyse du phénomène intégriste et de ses différentes causes permet de mieux comprendre le bien fondé de ces perceptions.

131. Causes endogènes et exogènes.

Ces causes peuvent être, selon Mustapha Ben Chenane¹², économiques, démographiques et sociales ayant entraîné une alliance entre les peuples des bidonvilles et la classe moyenne en voie de paupérisation. Les difficultés que vit l'Algérie actuellement apportent un éclairage précieux pour la compréhension de la crise d'une société. L'Etat ne jouant plus son rôle et le pouvoir devenant un facteur de blocage.

En effet, Mustapha Ben Chenane, citant Bourenane¹³, accuse le système mis en place en 1962, qui était un système centralisé disposant de peu de compétences et de peu de moyens. Bien qu'il a donné des résultats positifs en termes de développement, il n'a pas été évolutif après avoir épuisé toutes ses capacités. Ce qui a engendré des dysfonctionnements économiques et de l'injustice, à la grande satisfaction d'une « nomenklatura » très favorable au maintien de la situation. Le consensus national de départ s'étant rompu, le pouvoir s'est affaibli et la crise de société s'est installée.

En effet, la ville a toujours été le théâtre et le fief de cette crise. Le phénomène urbain et la perte de pouvoir traditionnellement structurant de la ville alimentent le désordre dans les pays du sud. La ville doit donc retrouver sa mémoire et sa fonction structurante et intégratrice.

S'agissant des causes exogènes, Ben Chenane citant Mr Rahmouni¹⁴, voit une coïncidence entre certains événements survenus dans le monde et le développement de l'intégrisme. Il s'agit dit – il, de la fin de la guerre Iran/Irak, de la chute du mur de Berlin, de la guerre du Golfe, etc,... Le sud est perçu comme une menace par le nord et cela a amené des pays européens à durcir leurs positions en matière d'immigration et, l'accord de Schengen est une des manifestations de ce durcissement à l'égard des populations du sud. Il ajoute que l'on assiste à des pressions exercées sur les communautés du sud implantées dans le nord. Ces pressions se sont en fait accentuées à la suite des événements du 11 septembre.

Par ailleurs, le phénomène intégriste, affectant à des degrés divers la plupart des pays du sud, et son impact sur les relations nord/sud se font de plus en plus sentir. L'arrivée au pouvoir des partis de l'extrême droite dans certains pays européens, et le résultat spectaculaire du premier tour des élections présidentielles françaises, en est l'illustration la plus exemplaire.

¹² « Demain la Méditerranée la parole est aux riverains du sud », Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques, PUBLISUD, 1995, page 123.

¹³ Lounes Bourenane (Algérie), directeur de l'Institut National d'Etudes et de Stratégie Globale depuis 1994. Il a été ministre du Travail et de la Protection Sociale.

¹⁴ Consultant.

132. Apparition du mouvement islamiste au Maghreb.

Le développement de mouvements se réclamant de la religion n'est pas propre au Maghreb ou au monde musulman¹⁵. Partout dans le monde, l'échec des utopies issues du marxisme, la crise persistante du capitalisme, les insuffisances du développement du Tiers Monde, développement qui semblait pourtant inéluctable au cours des années soixante, provoquent une désaffection à l'égard des modèles jugés « matérialistes », et un regain d'intérêt pour les religions en tant qu'inspiratrices d'un contre – projet de société¹⁶.

« L'échec de toutes ces expériences politiques calquées sur ces modèles (occidentaux) dans l'aire islamique est venu renforcer ces mouvements, déclare le leader islamiste tunisien R. Ghannouchi ; l'Islam est le maître de la maison, comment pourrions – nous faire abstraction de lui pour répondre à nos besoins¹⁷ ».

Mais peut – on se demander pourquoi, à partir de la fin des années soixante – dix, la contestation du pouvoir la plus violente a-t-elle pris la forme de l'Islamisme ?

En effet, des facteurs culturels se sont associés aux problèmes économiques et sociaux, pour favoriser la diffusion de l'Islamisme. Au début des années soixante-dix, les pays maghrébins anciennement colonisés par la France, pour compléter leur décolonisation mais aussi pour limiter l'influence des mouvements d'extrême gauche européens, sud – américains mais aussi chinois, mettent en œuvre une politique visant à redonner sa place à la culture nationale en inaugurant, notamment, l'arabisation de l'enseignement. Les insuffisances de cette politique vont créer un climat favorable au développement de l'Islamisme.

Le manque de cadres maghrébins oblige les Etats à faire appel aux enseignants du Moyen – Orient : ceux – ci introduisent en Afrique du Nord des courants de pensée peu connus jusque – là. « Un certain nombre d'instituteurs égyptiens venus en Algérie lors de l'arabisation lancée par Boumedienne étaient des Islamistes, des « Frères Musulmans », qui voyaient là l'occasion d'exercer leur prosélytisme à travers l'enseignement¹⁸ ».

Il faut souligner aussi que l'Islamisme le plus virulent au Maghreb est apparu dans les Etats qui ont, au lendemain des indépendances, mis en œuvre une politique de modernisation

¹⁵ Cf. Le Nouvel observateur n° 1 365 du 03/09/1991, « Juifs, Musulmans, Chrétiens : la revanche de dieu, 90 – 91, les religions partout à l'offensive » ; voir aussi Ihräï (S) : « Le face – à – face séculaire du nord chrétien et du sud musulman », in Religions et guerre, Institut du droit de la paix et du développement avec la collaboration de l'UNESCO, Nice, Mame, éd. Universitaires, 1990, pp. 217 – 234.

¹⁶ Mohamed Ben El Hassan ALAOUÏ alors prince héritier, actuel SA MAJESTE LE ROI MOHAMED VI ROI du MAROC, dans : « La coopération entre l'Union Européenne et les Pays du Maghreb » Collection Edification d'un Etat Moderne 1994 NATHAN.

¹⁷ Cité par Burgat (F) : L'Islamisme au Maghreb, op. cit., p. 82.

¹⁸ Kepel (G) : « Les divers modes de réislamisation », Arabies, n°63, mars 1992, p. 27.

très « laïcisante » et qui laisse peu de place à l'expression traditionnelle des sensibilités religieuses¹⁹, l'Algérie de Boumedienne et la Tunisie de H. Bourguiba. Il semble aussi que la mort de Boumedienne fin 1978 et la longue fin de règne de H. Bourguiba qui ne s'achève qu'en 1987, en créant un climat d'inquiétude et d'incertitude quant à l'avenir, aient conforté les positions des Islamistes dont les projets politiques pouvaient apparaître, dans cette conjoncture, rassurants. Ainsi comme le note J.F. Daguzan²⁰, « Tous les Etats d'Afrique du Nord sont, désormais, touchés de manière plus ou moins brutale par la progression de l'intégrisme. De l'Egypte au Maroc, les mouvements islamistes relayés par des pays comme le Soudan, soutenus par l'Iran et longtemps financés par l'Arabie Saoudite, sont devenus la principale menace pour la stabilité des Etats et de leurs gouvernements ».

En outre, il faut noter également que ce sont l'Algérie et la Tunisie, aux régimes autoritaires, fondés sur un parti unique, qui ont vu apparaître les mouvements islamistes les plus longtemps étouffés. Au Maroc où, du fait du rôle du Roi, Commandeur des Croyants, la religion a conservé sa place traditionnelle, où depuis l'indépendance le multipartisme a permis à toutes les sensibilités politiques de s'exprimer, le mouvement islamiste demeure modeste.

Ainsi, dès la fin des années quatre-vingt, l'activisme islamiste défraie la chronique au Maghreb. Les tribunaux, à plusieurs reprises, sont amenés à se prononcer sur l'activité des groupes²¹. En Libye, des « Frères Musulmans » sont impliqués dans un complot. En Tunisie, au cours de l'été 1987, ils tentent de déposer H. Bourguiba. En Algérie entre 1981 et 1987, le groupe de Bouyali prendra la tête d'un mouvement insurrectionnel. Depuis le printemps 1992, l'Algérie est entrée dans un cycle attentats terroristes/répression sans fin.

En effet, à la fin des années quatre-vingt, les régimes les plus autoritaires au Maghreb, sous la pression, tant du milieu international que du milieu interne, optaient pour la démocratisation. Phénomène qui, en décrispant le climat régional, a incontestablement permis la reprise du dialogue maghrébin. Mais l'émergence des mouvements islamistes venait hypothéquer cette évolution. Ainsi, dès la fin des années quatre-vingt la nébuleuse islamiste se structure : en Tunisie émerge le mouvement de la tendance islamique (MIT)²² qui deviendra, en février 1989, « En Nahda » (la Renaissance) ; en Algérie, début 1989, apparaît le Front Islamique du Salut (FIS) ; au Maroc, si deux tendances prennent forme, « Al adl wa al ihsan »

¹⁹ Cf. le témoignage du militant islamiste algérien R. Benaïssa au sujet de l'Algérie des années soixante in F. Burgat : L'Islamisme au Maghreb, op. cit., p. 145. On se souvient aussi que le président Bourguiba incitait à la rupture du jeûne durant le mois de ramadan au nom des impératifs du développement.

²⁰ «Le dernier rempart ? Forces Armées et Politiques de Défense au Maghreb », Editions Publisud 1998, page 13

²¹ Voir l'itinéraire des leaders islamistes maghrébins in Arabies n° 63, mars 1992, pp. 28-31.

²² Qui demande à être légalisé dès juin 1981.

(la Justice et la Bienfaisance) de A. Yassine et « Al islah wa tajdid » (la Réforme et le Renouveau) de A. Benkirane, elles ont du mal à fédérer les différents groupuscules.

On peut donc s'interroger dans quelle mesure la montée de l'Islamisme peut remettre en cause l'édification du Maghreb, et partant, les relations entre les deux rives de la Méditerranée ?

133. Les Islamistes et l'intégration maghrébine

A première vue, on peut dire que contrairement à ce qu'on peut penser, cette menace a eu des retombées positives, dans la mesure où c'est aussi pour la contrecarrer que certains états, précédemment à parti unique, ont opté pour la démocratie pluraliste : la loi du 3 mai 1988 en Tunisie et la constitution du 23 février 1989 en Algérie instaurent le pluralisme. La démocratie est aussi en marche en Mauritanie où des élections locales ont lieu en Janvier 1989. Depuis le 2 mars 1988 le régime libyen entame aussi sa démocratisation...

Il est certain que la démocratie, qui permet la participation à la vie politique de toutes les forces de la nation, favorise le travail à long terme qu'exige l'édification de l'UMA.

En effet, la légalisation de ces mouvements permet certes de les contrôler et de canaliser leur énergie vers l'action politique légale, mais le danger n'est – il pas de voir les Islamistes confisquer la démocratie²³ ?

Si entre 1987 et 1992 le gouvernement tunisien, qui refuse de légaliser un parti islamiste, est arrivé semble – t – il à conjurer la menace, le gouvernement algérien qui, après avoir reconnu le FIS, annula les élections législatives du 26/12/1991 avant d'interdire au printemps 1992 le mouvement de Abbassi Madani, s'est retrouvé confronté à des troubles graves qui affectent gravement la vie économique et sociale. D'autre part si, à la suite d'élections, un Etat maghrébin s'érigerait en « Etat islamique », remettant en cause les choix démocratiques, qu'en adviendrait – il de la construction du Maghreb et des relations entre les deux rives de la méditerranée ?

Ces questions sont d'autant plus pertinentes que le projet islamiste, dans sa globalité, reste imprécis. A. Hachani, leader du FIS, réclame la restauration du Khalifat et l'édification d'un « Etat islamique sans charte ni constitution²⁴ ».

Au Maroc, A. Benkirane estime que la nature du régime n'est pas en cause, que « ... même si un Roi ou un chef d'Etat voulait que les choses prennent le bons sens, ce ne serait

²³ Mohamed Ben El Hassan ALAOUI alors prince héritier, actuel SA MAJESTE LE ROI MOHAMED VI ROI du MAROC, dans : « La coopération entre l'Union Européenne et les Pays du Maghreb » Collection Edification d'un Etat Moderne 1994 NATHAN.

²⁴ Jeune Afrique n° 1 623 du 18619/02/1992.

pratiquement pas possible, parce que l'élite qui a pris le pouvoir après le Protectorat est une élite qui a été formée en Europe, pour l'essentiel, et qui voit les choses d'une façon plus occidentale encore (...). Nous avons compris que notre devoir était de faire comprendre (...) aux gens, à l'élite du pays que l'Islam est une chose indispensable ».²⁵

Quant au MIT tunisien, il prétend que si sa tentative de prendre le pouvoir au cours de l'été 1987 avait réussi, il aurait instauré la démocratie²⁶...

Il semble aussi que les Islamistes maghrébins n'aient pas le même point de vue au sujet de l'intégration maghrébine. Ainsi, Abbassi Madani, leader du FIS, déclarait à un journaliste qui lui demandait ce qu'il pensait de l'UMA : « Pour nous l'UMA consacre le multiple alors que nous appartenons avec nos frères du Maghreb à une seule « Oumma » islamique. L'Union pourrait devenir sujette à marchandage²⁷ ».

A. Yassine, leader marocain d'une tendance islamiste, ne semble pas en revanche hostile à l'intégration. « Vous, Etats-Nations, Algérie, Tunisie, Maroc, Libye, Mauritanie, vous avez parlé d'unité, vous avez parlé de volonté unitaire, depuis des décennies, vous n'avez fait que cela. Maintenant, travaillez concrètement pour cette unité, cherchez un processus par lequel les frontières entre Etats – Nations disparaissent peu à peu²⁸ ».

Par ailleurs, au plan maghrébin il n'y a pas vraiment une coordination entre les différents mouvements islamistes. Ainsi répondait R. Ghannouchi en 1990 à un journaliste : « le mot coordination est un peu exagéré et prématuré. Nous nous connaissons, c'est tout. Je ne crois pas que les relations entre les mouvements islamistes maghrébins aient dépassé ce stade²⁹ ».

Ainsi, la légalisation du mouvement islamiste peut avoir pour conséquence la fin de l'expérience démocratique et aussi l'arrêt du processus d'intégration régionale. Sa non légalisation, n'est – ce pas – laisser un mouvement clandestin dériver vers la violence et remettre en cause l'intégration maghrébine en raison d'un climat d'instabilité et de désordre qui ferait passer au second plan les préoccupations unitaires ? De plus, les désordres dont se rendent coupables ces mouvements pousseront – ils les Etats maghrébins à coopérer pour faire

²⁵ Burgat (F.) : L'Islamisme au Maghreb, op. cit., p. 196.

²⁶ Idem., p. 282.

²⁷ Arabies n° 43-44, juillet-août 1990, p. 22.

²⁸ L'Islamisme au Maghreb, op. cit., p. 194.

²⁹ Le libéral, octobre 1990, p. 26 Selon Arabies (N°77, mai 1993, p. 22), le leader islamiste soudanais H. Tourabi serait, depuis 1991, à la tête d'une véritable « internationale islamiste », la Conférence populaire Arabo – islamique à laquelle auraient adhéré, notamment, Ennahda et le FIS.

face à la menace ou au contraire susciteront – ils méfiance et hostilité³⁰? Enfin le développement de l’islamisme favorise l’ingérence de forces étrangères dans les affaires intérieures des Etats, ce qui ne renforce pas la stabilité régionale si nécessaire aussi bien à l’édification du Maghreb qu’au partenariat euro – méditerranéen.

En somme, les principaux obstacles à l’édification du Maghreb sont des obstacles politiques. Les Etats maghrébins sauront – ils profiter de l’expérience européenne pour mettre en place une structure unitaire suffisamment efficace pour induire le développement ? La nécessité du développement est impérieuse du fait des contraintes démographiques mais aussi du fait que la contestation sociale la plus violente a pour source le chômage et la pauvreté.

Conclusion

En somme, les réalisations concrètes et les propositions communes passent par une meilleure connaissance des uns et des autres, par l’identification et le démontage des images et des préjugés qui entravent coopération et sécurité. Dans un environnement, en pleine transition depuis la fin de la guerre froide, marqué d’une part, par les attentats du onze septembre avec une série d’événements qui ont porté atteinte à l’image de l’Islam et, d’autre part, par la poussée de l’extrême droite un peut partout dans l’Union Européen, il faut rester très prudent. A la lumière de ces événements qui pourraient servir, pour quelques uns, de vérifier la thèse Huntingtonienne, il appartient donc aux dirigeants des riverains de la Méditerranée de développer davantage le dialogue et de renforcer la coopération entre les deux rives. Une action s’avère ainsi nécessaire pour prévenir tout amalgame entre Islam et terrorisme et couper la route aux mouvements fascistes et xénophobes. Eu égard aux liens étroits et à l’interdépendance entre les différents partenaires de la Méditerranée, la tâche ne semble pas impossible pour assurer la sécurité et la stabilité dans la région.

³⁰ En octobre 1991, la Tunisie accusera l’Algérie de laisser En Nahda se servir du territoire algérien comme base arrière. Ce n’est qu’au sommet de Nouakchott de novembre 1992 que les Etats membres de l’UMA décideront officiellement de coopérer contre la menace islamiste (voir plus loin).

Deuxième partie

II . COOPERATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Située entre l'Europe occidentale et le continent africain, la Méditerranée occidentale peut être le trait d'union entre la puissance économique et industrielle concentrée au nord et le Maghreb qui doit entreprendre un développement à la mesure de sa croissance démographique.

Jeunes états sortis non sans ombrages de la période coloniale ou du protectorat et des legs de la Deuxième Guerre mondiale, les pays du Maghreb se sont engagés à mener le processus de leur développement dans un climat international largement dominé par la recherche d'un équilibre une nouvelle fois perdu avec l'avènement de l'ère bipolaire. La concurrence induite par cette recherche, particulièrement l'œuvre des pays riches, prit des formes qui n'épargnèrent guère l'indépendance des pays à peine libérés de l'occupation. Ces derniers, manquant de savoir, encore plus d'expertise, ne comptaient que sur les revenus des ressources naturelles généralement mis au pas des besoins inhérents à la réalisation des objectifs des nations puissantes. Les résultats d'un tel état de dépendance apparaissent actuellement, et appellent à la nécessité de développer un partenariat industriel et technique susceptible de préparer l'intégration des économies des pays du sud dans la perspective de la mondialisation.

21- Partenariat industriel et technique

L'accession à l'indépendance des pays du Maghreb a été un événement exceptionnel pour des peuples nourrissant l'espoir d'une vie meilleure, d'un droit à disposer d'eux mêmes et de voir les portes de la modernité s'ouvrir. Hélas, il n'en a été rien. Les erreurs de gestion et choix économiques idéologiques parfois absurdes des nouveaux gouvernants ont conduit les états du Maghreb au bord de l'asphyxie économique, les rejetant ainsi hors du circuit économique mondial.

Dans ce schéma, comme l'a précisé Jean-François Daguzan³¹, l'industrie fut avec l'agriculture, la plus mal lotie. Les anciens colonisateurs ne favorisèrent pas l'éclosion de stratégies cohérentes soit par maladresse soit par désir de tourner la page, parfois intentionnellement.

³¹ Méditerranée occidentale, sécurité et coopération, sous la direction de Marie-Lucy Dumas, Fondation pour les études de défense nationale – mai 1992 ; page 127.

Par ailleurs, la crise économique et la guerre du Golfe, par-delà les fractures qu'elles ont pu provoquer, et l'élan d'incompréhension réciproque ressentie de part et d'autre de la Méditerranée,³² semblent avoir eu un effet de stimulation. En effet, les pays du Maghreb (à l'exception de la Libye, qui représente un cas à part) ont engagé, depuis le début des années quatre vingt dix, un processus de réformes économiques pour sortir de la spirale de l'endettement et du sous développement. D'un point de vue politique, les Etats de la Méditerranée occidentale ont entamé des négociations visant à trouver un véritable cadre de développement conjoint de la zone, et la communauté européenne a, en pleine guerre du Golfe, engagé une nouvelle politique méditerranéenne, dite « renouvelée ». Un véritable projet de création d'un nouvel espace de coopération, de stabilité et de développement qui s'est donc échafaudé dans l'espoir de l'étendre à d'autres parties de la Méditerranée.

La coopération industrielle et le transfert de technologie peuvent et doivent jouer un rôle dans cet ensemble, mais des limites sont à observer quant à la prolifération des technologies sensibles et des armements.

Pour essayer de dégager les pistes d'une nouvelle coopération industrielle et d'une politique renouvelée de transferts de technologies, il faut se replacer dans une dimension historique afin d'essayer de comprendre les causes des échecs précédents. Mais avant d'aborder l'évolution des économies maghrébines et leurs conséquences industrielles, il paraît judicieux de définir brièvement l'environnement économique dans lequel celles-ci s'insèrent et qui les structure de façon déterminante.

211. La structure économique des pays du Maghreb et son évolution depuis l'indépendance

Les économies des Etats du Maghreb se caractérisent par deux types de rente : la rente d'origine minière pour l'Algérie (hydrocarbures) et, dans une moindre mesure, pour le Maroc (phosphates) et la Mauritanie (fer) ; et la rente provenant des ressortissants à l'étranger (marocains et tunisiens). Cette situation procure aux pays bénéficiaires un volant de ressources, souvent d'une importance capitale, pour structurer leurs économies. De même, le Maroc et la Mauritanie sont également des pays de rente halieutique, bien que les recettes générées dans cette activité sont conséquentes, elles n'ont pas les effets structurants de celles issues de l'exploitation des phosphates et du fer.

³² Méditerranée occidentale, sécurité et coopération, sous la direction de Marie-Lucy Dumas, Fondation pour les études de défense nationale – mai 1992 ; page 127.

En effet, cette situation de rente peut avoir des effets pervers si le pays qui en bénéficie ne cherche pas à valoriser d'autres secteurs économiques pour s'affranchir de cet état de non indépendance, toutefois elle peut également favoriser des développements positifs si une politique d'accompagnement adéquate est attachée à la gestion de ses ressources.

A l'indépendance, les pays du Maghreb, malgré l'« œuvre coloniale » accomplie, sont dans un Etat médiocre. Le taux d'analphabétisme était très élevé, les infrastructures et l'électrification étaient modestes, l'industrie était quasi absente dans la mesure où la majeure partie des biens d'équipement venaient de la France, seule l'agriculture, par l'action des colons, était une exportatrice nette. Les premières années furent donc consacrées à la mise sur pied d'une administration nationale, puis à la formulation d'une politique économique fondée sur la satisfaction des besoins primaires de la société (électrification, infrastructures, santé, éducation) et du citoyen (alimentation, logement).

En effet, ces politiques s'articulèrent dans l'ensemble, comme précisé précédemment, autour de l'exploitation des matières premières et reproduisirent souvent de façon mimétique des schémas économiques déjà pensés par l'Etat colonisateur selon ses propres besoins.

211.1. Les politiques menées de 1965 à 1985

Les politiques économiques conduites par les pays du Maghreb au cours des vingt dernières années suivent dans l'ensemble un schéma identique. Ainsi, on assiste à une valorisation des gisements de matières premières, à une substitution aux importations pour les biens intermédiaires et au développement d'exportations dépendantes des anciens circuits d'échanges avec les pays coloniaux.

A la fin des années soixante dix, un certain nombre de succès réels escamotent l'insidieuse instauration de tares structurelles qui pèseront lourds sur la période suivante.

En effet, les produits intérieurs bruts ont crû de façon remarquable (Cf. Tableaux en annexe II). Ainsi, trois millions d'emplois ont été créés en Algérie, la production d'électricité a décuplé (progression de 24 à 94 % du taux d'électrification en Algérie en 1989) de même que la production du ciment, tandis que se mettent en place les industries lourdes, les infrastructures et les grands complexes d'exploitation de matières premières³³.

Malheureusement, cet élan primordial, ayant permis aux pays maghrébins à cette date de gagner le pari de la satisfaction des besoins minimums de la société et des individus, fut

³³ A. Sidi Ahmed, « le pari industriel des pays du Maghreb, ambitions et réalités » in La méditerranée occidentale, un espace à partager, Toulon : Press de la fondation méditerranéenne d'études stratégiques, 1991, pp.55 – 61.

impitoyablement brisé par la mauvaise utilisation des résultats économiques et surtout par l'absence de vue à long terme.

En effet, comme le notent Véronique Kessler et Agnès Chevalier, « L'Etat, grand maître d'œuvre d'ambitieux projets de développement, s'est trouvé tout à la fois responsable du développement des infrastructures, de la progression de l'accès aux biens sociaux (la santé, l'éducation), mais aussi d'une grande partie de l'activité productive elle – même. En fait, il s'est rapidement trouvé coincé entre les impératifs de développement d'une base productive efficace à long terme, et ceux de la satisfaction immédiate des besoins de la population, en terme de consommation comme d'emploi et de revenus. Il a souvent préféré répondre à ce deuxième impératif en embauchant de façon pléthorique, en fixant les salaires, les prix et les subventions en dehors de toute considération sur les coûts unitaires de production et les marges de rentabilité nécessaires. Sans être soumis aux règles élémentaires de la concurrence exigeant des progrès de productivité et des gestions financières efficaces³⁴ ».

Ainsi, en l'absence de structures économiques à même de définir des orientations à long terme, de hiérarchiser les choix et les objectifs et de procéder à des ajustements réguliers en matière de change et de crédit, des difficultés économiques surgissent. Elles ont engendré des situations difficiles, notamment en Algérie.

211.2. Les conséquences au début des années quatre-vingt-dix.

La conjonction entre des choix économiques « idéologiques », l'utilisation des retombées de la rente à des fins politiques (Algérie : diplomatie active anti-marocaine³⁵) et un endettement considérable dû à la « légèreté » dans le recours au crédit (qui était d'ailleurs aussi le fait des prêteurs que des gouvernements demandeurs), a conduit les Etats du Maghreb à une situation difficile au plan interne, voire catastrophique dans le cas de l'Algérie.

En effet, constate Henri Regnault³⁶ : « les pays du sud et de l'est de la Méditerranée payent actuellement le prix élevé de leurs politiques économiques des années soixante et soixante-dix » et ajoute : « les années quatre-vingts marquent un tournant largement imposé par la contrainte extérieure, mais le sud et l'est méditerranéens ont accumulé un retard considérable sur les NPI (nouveaux pays industrialisés d'Asie du sud-est). Entre 1965 et 1980 les taux de croissance moyens annuels du PIB de Hong-Kong, de la Corée du sud et de

³⁴ Economies en développement et défis démographiques : Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie, La documentation française, n° 4.878, 1989/3 (citation extraite de la version multigraphiée, p.26).

³⁵ Cette diplomatie active et tous azimuts a été conçue pour persuader de nombreux Etats pauvres, de l'Afrique et de l'Amérique latine, à reconnaître la pseudo fantomatique « république arabe sahraoui démocratique ».

³⁶ Développement méditerranéen et division internationale du travail : entre cercle vicieux et polygone infernal, fiche DATAR inédite, pp. 72-73.

Singapour évoluaient entre 8,6% et 10,1% (pour 10% quadruplement en quinze ans), les taux du sud et de l'est de la Méditerranée variaient entre 5,6% (Maroc) et 6,8% (Egypte et Algérie). Encore entre 1965 et 1980, par rapport à la production, la consommation du secteur privé croissait à un rythme faiblement inférieur (1% : Maroc, Egypte, Turquie), ou fortement supérieur (2% : Tunisie, Algérie), tandis qu'en Corée ou à Singapour l'accroissement de la production était supérieur de 2% à celui de la consommation privée ... Tout ceci explique que les NPI d'Asie se sont intégrés à l'économie mondiale du bon côté de la balance commerciale, celui des exportations, tandis que les pays du sud et de l'est de la Méditerranée s'y intégraient du mauvais côté, celui des importations ... La décennie quatre-vingt, en dépit des coups de frein sur les exportations dans les pays méditerranéens, n'a fait que creuser les écarts... ».

212 . Les différentes industries au Maghreb

Les politiques économiques maghrébines se traduisirent par le développement des industries liées à l'exploitation des matières premières aux fins d'exportation, à la satisfaction des besoins de consommation finale et à l'exportation des produits traditionnels. Selon Abdelfettah Ghorbel, « les séquences d'industrialisation reposaient principalement sur deux types de modèles que l'on rencontre dans les trois pays par substitution aux importations, soit de l'aval du processus de production (cas du Maroc et de la Tunisie) soit de l'amont (cas de l'Algérie). Le second met l'accent sur la promotion des exportations de produits manufacturés (cas du Maroc et de la Tunisie) pour lesquels les pays concernés sont sensés avoir des avantages comparatifs. Mais l'expérience des économies maghrébines a fait ressortir que les effets d'entraînement sont demeurés très limités aussi bien en amont qu'en aval du processus de production et ce pour des raisons relatives à une déficience de la demande globale, à des distorsions engendrées par la protection douanière et à des pertes importantes du revenu national³⁷ ». Les secteurs de développement industriel furent donc :

- L'exploitation et le transfert des matières premières et la transformation des produits dérivés
- Les infrastructures collectives et les biens d'équipement et de transformation
- Les substituts à l'importation dans les biens de consommation finale
- Les produits manufacturés d'exportation³⁸.

³⁷ « Dynamique des économies maghrébines et problématique d'une coopération Nord-Sud en Méditerranée » in l'avenir de l'espace méditerranéen, s.d. C. Reynaud et A. Sid Ahmed, Crédit mutuel de la Méditerranée, Paris : Publisud, 1991, p. 116.

³⁸ Cf. Fayçal Yachir, « Industrie : des choix différents, des situations contrastées » in L'Etat du Maghreb, s.d. Camille et Yve Lacoste, Paris : La Découverte, 1991, pp. 465 – 469.

En outre, les deux premiers secteurs furent ceux qui mobilisèrent les politiques des gouvernements maghrébins, qui s'exercèrent finalement au détriment des derniers. Les transferts de technologies furent dans l'ensemble orientés vers ces domaines.

Par ailleurs, l'effondrement des prix des matières premières et des hydrocarbures, la dérive économique et l'endettement mirent les industries à genoux. De plus, les choix de substitution des importations et de création de grands complexes, censés répondre à la satisfaction de la demande intérieure et conçus sur des bases technologiques surdimensionnées, achevèrent d'aggraver la situation.

L'échec de certaines politiques éducatives et la fuite des cerveaux renforcèrent encore la difficulté de trouver une main-d'œuvre qualifiée capable de prendre en charge les « grands chantiers » industriels. De plus, la coopération industrielle avec les ex-Etats coloniaux ne s'avéra pas particulièrement dynamique, du moins dans un premier temps, même si les échanges commerciaux avec ceux-ci prédominèrent³⁹. Ainsi l'aide apportée par la France aux pays du Maghreb fut-elle modeste, longtemps dominée par l'Algérie, et en baisse constante (cf. tableau en annexe III).

Eu égard à ces difficultés et en raison de leur inadaptation à la conjoncture, les politiques d'industrialisation des pays du Maghreb se révélèrent donc dans l'ensemble médiocres. En outre, les politiques de transfert de technologie ne furent pas non plus bien adaptées aux besoins locaux. Or, au moment où une nouvelle politique de transfert de technologie doit être entreprise pour sortir ces pays de la spirale du sous développement, se profile désormais un nouveau paramètre dont on ne peut pas tenir compte dans l'équation de la coopération méditerranéenne : la prolifération des armements à destruction massive.

213. Transferts de technologies au Maghreb – la problématique

En effet, pendant des années, un grand effort conceptuel a été mené, notamment sous les auspices de l'ONU et de l'UNESCO et, pour les pays avancés, de l'OCDE. Cet effort a tendu à démontrer que le transfert de technologie était une condition sine qua non du développement des nouveaux pays indépendants. Ainsi, le transfert de technologie devenait donc l'élément structurant de toute politique économique. Plus encore, il était normalement perçu comme une juste compensation du « pillage » des pays colonisés par les colonisateurs. Cette compensation ne devait donc pas suivre les règles économiques classiques, c'est à dire

³⁹ Cf. ouvrages Bouhout El Mellouki Riffi, la politique française de coopération avec les Etats du Maghreb, Paris-Casablanca : Publisud – Toubkal, 1989 ; et Salah Mouhoubi, la politique de coopération algéro-française, bilan et perspectives, Paris – Alger : Publisud – OPU, notamment pp. 141 sqq.

que le transfert ne devait pas être facturé au juste prix mais au contraire à bas prix, voire être gratuit.

Ainsi, les pays colonisateurs furent confrontés à une revendication permanente et forte pour le transfert de technologie aux pays en voie de développement. Malheureusement, les pratiques de transfert de technologie prirent des voies qui ne convenaient pas, de façon intentionnelle ou non, au niveau de ces pays en voie de développement.

En effet, on assista à la livraison d'usines (et de laboratoires) clés en main qui fonctionnèrent peu ou prou, et en tout cas bien en deçà de leurs capacités⁴⁰. La cession des licences et de brevets fut aussi mise en œuvre, et dans l'ensemble fort mal exploitée. La cession de technologies au sens strict (sous-ensembles, composants) fut également un échec dans la mesure où les Etats receveurs ne disposaient pas de capacités d'intégration suffisantes. On peut alors dire que les pays avancés profitèrent dans l'ensemble soit de la crédulité, soit de l'ambition, soit de l'incapacité à déterminer le niveau rationnel de technologie transférable des nouveaux pays indépendants.

Il y eut donc une double cause dans l'échec global (sauf en Asie) des politiques de transfert de technologie des années soixante – dix : le cynisme des Etats ou industriels avancés, qui vendirent sans vergogne et au prix fort des technologies non adaptées (en se gardant parfois d'en transférer certaines pièces indispensables, par exemple en pétrochimie), et l'absurdité ou l'incohérence des politiques technologiques lancées par la majorité des gouvernements des pays receveurs.

Par ailleurs, comme le montre J.F Daguzan,⁴¹ « le tiers monde apparaît, après les excès et les folies de Saddam Hussein, comme porteur d'une sourde menace en raison de sa capacité (plus au moins avérée) de transformer ou d'utiliser la technologie occidentale à des fins militaires ou « terroristes », précisément pour la retourner vers ses concepteurs ». Cependant, exagéré ou réel, ce problème pose pour les nations qui transfèrent des technologies la question de son contrôle ».

Cette question s'est en fait posée concurremment au développement de la mondialisation des économies. Il convient alors de chercher un compromis à la contradiction apparente entre besoin de sécurité des pays du nord et besoin de développement des pays du sud. Sachant que les ambitions affichées actuellement par les Maghrébins, pour le développement de leur compétences technologiques, ne vont faire que croître ce besoin.

⁴⁰ Cf. Fayçal Yachir, « L'économie algérienne », in L'Etat du Maghreb, op. cit., pp.450 – 451.

⁴¹ Méditerranée Occidentale, Sécurité et Coopération, Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, Mai 1992 - page 136.

214. les perspectives futures et les nouvelles ambitions de développement des compétences technologiques endogènes

Malgré ce constat d'échec assez manifeste des politiques économiques, industrielles et technologiques, la situation n'est pas aussi dramatique qu'elle paraît. En effet, Le potentiel scientifique et technologique actuel des pays Maghrébins, en dépit des problèmes qu'il connaît n'est pas à négliger. De même, la prise de conscience plus grande au niveau des responsables politiques des pays maghrébins de l'importance de la maîtrise des sciences et technologies dans le contexte de l'ouverture, d'une part, et de la mondialisation de l'autre, constitue à cet effet un atout inestimable.

214.1. Institutions et organes

Le renouveau institutionnel est général dans les trois pays maghrébins : Maroc, Algérie, Tunisie. Une étude récente conduite par l'institut des études technologiques prospective de Séville confirme la création d'institutions qui coordonnent leurs efforts de Recherche et Développement (R&D)⁴². La Tunisie et l'Algérie, ont élaboré des programmes alors que celui du Maroc étant en cours d'élaboration⁴³.

En Algérie, un plan quinquennal pour le développement de la Recherche Scientifique et Technologique (1998 – 2002) a été produit. Les programmes nationaux incluent pas moins de 30 secteurs. Du point de vue institutionnel, plusieurs nouveaux organismes sont créés par la nouvelle loi : Un Conseil National pour la Recherche Scientifique et Technologique, des Comités Sectoriels et les Comités intersectoriels, enfin, des Unités intersectorielles et des laboratoires de recherche ainsi que des services de recherche.

En Tunisie, un réarmement institutionnel est opéré par la création de trois types d'institutions : un Secrétariat d'Etat à la Recherche Scientifique et à la Technologie (SERST), une Direction de la Maîtrise de la Technologie et des Mutations Industrielles (DMT) et une Commission Nationale pour la Maîtrise de la Technologie (CNMT). Enfin, plusieurs pôles technologiques sont créés autour de la capitale. Le 9^{ème} plan de développement économique inclut un important ingrédient ; le plan pour la Recherche et Développement Technologique

⁴² Hardy. P & Bountoux. L., Research Policy and Technological Development in the Southern and Eastern Mediterranean Countries, IPTS, Technical Report Series EUR 17711 en octobre 1997.

⁴³ Le ministère de l'industrie a lancé, il y a un peu plus d'un an une étude ayant pour objectif de clarifier le rôle de la fonction R&D (recherche et développement) dans les entreprises du secteur privé et du secteur public du Maroc. Les résultats doivent constituer la base d'une banque de données sur la R&D au Maroc et pour connaître les stratégies actuelles des entreprises en matière de R&D ainsi que les politiques futures de développement de la R&D au Maroc.

(RDT) et politique multi-étapes pour intégrer la S&T(Science et Technologie) dans la politique économique⁴⁴.

Au Maroc, une commission interministérielle étudie l'élaboration d'une politique scientifique et technologique. Le potentiel est constitué d'une douzaine d'organes de recherche, 15 Universités, 4 Institues de recherche et dix Institues de formation de cadres. En 1995, une étude conduite par le CNCPRST (Centre National de Coordination et de Planification de la Recherche) montre l'existence de près de 910 unités de recherche dans 118 institutions : 90% de celles – ci appartenaient au secteur public, 9% dans le secteur semi – public et seulement 1% dans le secteur privé.

Par ailleurs, un nouveau plan quinquennal (1999 – 2003) de développement scientifique et technologique a été préparé par le Secrétariat d'Etat en charge de la Recherche Scientifique et Technologique.

En somme, face à ces ambitions importantes de la part des trois pays maghrébin, les accords de Barcelone et l'engagement de l'Europe ne doivent pas se contenter d'une vision euroéo-centriste de la coopération dans la perspective de création d'une zone de prospérité partagée. La demande en Sciences et Technologies n'est plus ce qu'elle était dans les années 1960 et 1980. Elle est devenue plus importante et plus sophistiquée et nécessite des ressources importantes que les pays maghrébins ne pourraient mobiliser à court et à moyen terme surtout avant l'échéance 2010.

214.2. Les attentes des pays maghrébins dans la sphère des Sciences et Technologies.

Les difficultés pour les pays maghrébins à mobiliser l'épargne intérieure ne leur permettent pas à l'heure actuelle de mettre en place de nouvelles structures productives plus efficaces et compétitives face à une compétition portée par le progrès technique. Le recours à l'investissement extérieur et celui de l'UE reste fondamental.

En effet, la coopération que les pays maghrébins attendent devra aider à créer des conditions d'attractivité pour l'investissement étranger et la rénovation d'un outil technologique et industriel important mais qui atteint des niveaux d'obsolescence avancés.

L. Jaidi et F. Zaim⁴⁵ parlent, eux, d'opter pour une stratégie de grappe c'est à dire : « des groupes sectoriels intégrés, formés par des firmes et des industriels qui se renforcent mutuellement grâce à des coopérations technologiques, des relations clients fournisseurs étroites et des liens solides avec l'infrastructure économique ».

⁴⁴ R. Gouia, 1997, miméo, 439 – 440.

⁴⁵ La mise à niveau de l'industrie Marocaine face aux échéances de la zone de libre – échange, Commissariat Général du Plan, Séminaire EMMA, 1997.

L'insertion dans un réseau mondial apparaît plus efficiente. Ainsi, trois préoccupations sont à la base du choix des critères de cette stratégie :

- Soutien à la stratégie de diversification (le soutien à la sous-traitance locale des PME)
- Contribution à la formation et à la stabilisation des compétences.
- Contribution au développement des capacités d'innovation.

Par ailleurs, l'Union Européenne devrait plus profiter des possibilités de multiplier les efforts de Recherches et Développement à coût peu élevés en faisant appel localement aux nombreux universitaires disponibles, voir en tentant d'influencer la mise en place de diplômes utiles pour la R & D sur l'autre rive de la Méditerranée. La vente de brevets devrait être encouragée, de même que la recherche de tout moyen susceptible de développer des actions communes dans le domaine de la maîtrise industrielle pour créer une capacité accrue de compétitivité internationale à l'échelle euro-méditerranéenne. En effet, tout partenariat méditerranéen entre membres de l'Union Européenne et leur partenaires du sud devra tenter de briser les obstacles à une circulation réussie en sans entrave de la technologie sans laquelle une intensification et une diversification des échanges intra-méditerranéens ne saurait avoir lieu⁴⁶. La création d'opportunités d'emploi dans le bassin méditerranéen, réduisant les mouvements migratoires jugés menaçants par les pays de l'Union européenne, dépend largement de ce facteur clé.

La mise en place d'un véritable partenariat technologique est nécessaire. D'une manière générale, la participation à des partenariats technologiques suscite beaucoup d'espoirs au sein des PED. Ce moyen est perçu par beaucoup comme le meilleur véhicule pour permettre le transfert de Know-how, l'apprentissage relativement rapide et à moindre coût et le développement des capacités technologiques endogènes.

Si l'U.E se présente comme le 1^{ier} fournisseur des technologies aux pays de la rive sud de la Méditerranée, d'autres puissances, en particulier les Etats-Unis manifestent leur intérêt à développer des relations avec les pays de cette région.

214.3. Quelle politique américaine pour le Maghreb ?

N'ayant guère apprécié d'avoir été cantonnés au rang de simples observateurs lors du sommet de Barcelone, les Etats – Unis ont lancé une offensive économique au printemps 1998 envers les trois Etats du Maghreb central. C'est une initiative de Mr. Stuart Eizenstat, vice – secrétaire d'Etat américain aux affaires étrangères, chargé des dossiers économiques et de l'agriculture. Il l'a exposé à Tunis en juin 1998, sans aucune consultation préalable. L'ancien

⁴⁶ Voir sur ce point les propositions de A.B. ZAHLAN, Pour une Eurêka méditerranéenne, in La Méditerranée réinventée, Réalités et espoirs de la coopération, sous la direction de P.BALTA, La Découverte, Paris, 1994.

conseiller à la Maison Blanche a mentionné les grands objectifs de son pays pour la région : sécurité, prospérité économique et avenir démocratique, pour ne s'appesantir que sur le volet économique. Le projet consiste techniquement en quatre points⁴⁷ :

- Un dialogue à quatre, sur une base régulière et à un niveau élevé, entre Etats-Unis, Maroc, Algérie et Tunisie, portant sur la politique économique.
- Une coopération économique concentrée sur le commerce et les investissements
- Le secteur privé national et international tient un rôle central dans cette coopération
- Les gouvernements entreprendront les réformes structurelles nécessaires

En effet, l'Amérique propose un partenariat économique à long terme à la Tunisie, l'Algérie et au Maroc, écartant la Libye provisoirement. Dans cette affaire, l'Etat américain se veut essentiellement catalyseur et non point acteur. Il confère aux entreprises privées (américaines et maghrébines) le rôle moteur dans la définition et la mise en œuvre de ce partenariat nouvelle manière qui est basé sur une augmentation des échanges commerciaux et des investissements américains dans la région (Cf. tableau en annexe IV).

Par ailleurs, dans le but de promouvoir la réforme économique indispensable au développement de ces échanges, des études minutieuses ont été entreprises au sein de chaque Etat pour évaluer les conditions des investissements. Ainsi, des accords de commerce et d'investissement seraient conclus avec les trois pays maghrébins. Le ministre a bien réaffirmé que l'objectif est un marché de 70 millions de personnes qui suppose la suppression des barrières et l'amorce d'une intégration régionale.

En outre, il se confirme qu'il s'agit d'un partenariat sans apport financier, puisque aucun financement n'est prévu au budget de 1999 et que le projet de budget de 2000 prévoit un crédit de 5 millions de dollars pour études, somme modique dont il n'est pas certain qu'elle sera finalement maintenue⁴⁸. Tout en prenant acte de la très nette avance de l'Europe, les Etats – Unis ne veulent plus la laisser profiter de toutes les occasions de contrats, sans faire jouer la concurrence.

Si la démarche américaine se présente à travers un prisme commercial, il n'en demeure pas moins que les visées américaines sont infiniment plus larges. Mais en l'absence d'une coopération sud-sud et de réformes économiques approfondies pour s'adapter à l'évolution économique mondiale, le développement de la rive sud ne pourrait se satisfaire des seules actions nord-sud.

⁴⁷ Ahmed A. OUNAIES, Ancien ambassadeur de Tunisie ; « Etudes Internationales » N°79 2/2001, page 56.

⁴⁸ Nicole Grimaud, directeur de Recherche, C.E.R.I. « Euro – Méditerranée, 1995 – 1999 Premier Bilan du Partenariat », Collection STRADMED, F.M.D.S. page 235.

22. Réformes économiques et coopération sud – sud.

A l’instar de nombreux pays en développement, les pays sud de la Méditerranée sont confrontés à des défis majeurs engendrés par les récents bouleversements du système économique international. Les accords de l’organisation mondiale du commerce (OMC), la globalisation croissante de l’économie mondiale, l’intégration des marchés des capitaux sont autant de changements que ces pays doivent être préparés à affronter pour en tirer le meilleur parti.

La mise en place du marché unique européen, le lancement de l’Euro et les accords de libre – échange entre certains de ces pays et l’U.E sont des changements susceptibles d’affecter davantage les pays du sud de la Méditerranée que d’autres pays en développement en raison de l’importance de leurs liens économiques et notamment commerciaux avec l’U.E.

Khalid Sekkat⁴⁹ parle de stratégies économiques susceptibles d’aider les pays du sud de la Méditerranée à tirer le meilleur parti du nouvel ordre économique mondial. Ces stratégies se traduisent par, « une plus grande ouverture de ces pays sur l’économie mondiale d’une part, et par une coopération accrue entre eux d’autre part ». Pour s’en convaincre, il y a lieu d’analyser le rôle des réformes commerciales et de change dans le renforcement de la compétitivité des économies du sud, et d’examiner comment une coopération économique accrue entre ces pays peut consolider leur position dans l’économie mondiale.

221. Réformes économiques, compétitivité et bien – être

A partir du milieu des années 1980, de nombreux pays en développement se sont engagés dans la voie des réformes économiques. La libéralisation de leur commerce international et de leur marché des changes a constitué le point central de la majorité des réformes. Les pays du sud de la Méditerranée ont aussi participé à ce mouvement mais à des vitesses différentes. Ainsi, le Maroc a entamé et maintenu un programme de réduction de barrières aux échanges et de privatisation depuis 1984. La Tunisie a entamé un mouvement similaire en 1989 mais a réintroduit des droits de douanes complémentaires en 1991 et 1994. L’Egypte n’a introduit ses réformes que beaucoup plus tard dans les années 1990 alors qu’en Algérie les réformes sont encore loin d’être concrétisées pour les raisons évidentes liées à la situation interne du pays.

Les réformes économiques ont pour objectif d’accroître la croissance économique à travers l’amélioration de la compétitivité industrielle et notamment celle des exportations.

⁴⁹ Sekkat Kh. Et Varoudakis A., The impact of exchange rate and trade policy reforms on manufactured exports in north Africa, ERF Working Paper 9912, 1999.

Outre les gains statiques d'une plus grande pénétration des marchés extérieurs, le développement du secteur exportateur peut engendrer des gains dynamiques non négligeables à travers les effets d'économie d'échelle, d'apprentissage et des externalités technologiques entre les entreprises et les industries.

Les récents développements de la théorie de la croissance⁵⁰ n'ont fait que renforcer l'argumentation traditionnelle en faveur de l'ouverture aux échanges. L'impact positif de cette ouverture et notamment des exportations sur la croissance étant établi. En outre, une étude récente par K. Sekkat et A. Varoudakis examine l'incidence des réformes économiques sur les performances à l'exportation dans les pays du sud de la Méditerranée.⁵¹ A défaut de données statistiques, seuls quatre pays ont pu être examinés : Algérie, Egypte, Maroc et Tunisie. L'analyse a été conduite au niveau de trois secteurs clefs pour ces pays : textile, alimentation et chimie. Les résultats de l'étude ont pu montrer l'impact positif sur les performances à l'exportation de la libéralisation commerciale d'une part et de la réduction de la surévaluation et de l'incertitude sur l'évolution du taux de change d'autre part.

A côté de la croissance économique, la distribution des revenus est déterminante pour l'amélioration du bien – être. Elle a, en outre, un rôle important en termes politiques et pourrait conditionner le succès des réformes. En effet, les bénéfices et les coûts des réformes peuvent toucher différemment les agents économiques. Certains, constatant plus clairement les coûts (restructuration, pertes d'emplois, ...) que les bénéfices, pourraient sérieusement bloquer le processus. Ce type de ressentiment peut être exacerbé par des groupes de pressions

222. Coopération sud – sud et positionnement dans l'économie mondiale

Si ces politiques de réformes examinées ci – dessus peuvent aider les pays du Maghreb à tirer le meilleur parti des grands changements dans les relations avec leur grand voisin du nord : l'UE, à travers une meilleure pénétration du marché européen, elles ne peuvent à elles seules leur assurer une position de partenaire à part entière dans ces relations. Une coopération accrue Sud – Sud est un des éléments déterminants de ce positionnement. Cette coopération peut aller de projets spécifiques à l'intégration économique entre les pays du Maghreb. Elle présente un défi au moins aussi important que la réussite des projets de libre – échange avec l'Union européenne.

⁵⁰ L.Rivera Batiz. Et Romer P., International Trade with Endogenous Technological Change, European Economic Review, 1991, 971 – 1004.

⁵¹ Sekkat Kh. Et Varoudakis A., The impact of exchange rate and trade policy reforms on manufactured exports in north Africa, ERF Working Paper 9912, 1999.

222.1. Expériences passées.

A première vue, les expériences passées d'intégration économique entre les pays du Maghreb ne prêtent guère à l'optimisme quant au succès d'une vraie coopération entre eux. En effet, depuis les années 1950, l'idée de l'intégration a fait l'objet d'environ 20 accords. Parmi les plus importants, on peut citer la création, en 1964, du comité permanent consultatif maghrébin qui impliquait le Maroc, la Tunisie, l'Algérie et la Libye. Il avait pour mission de préparer l'unité économique des quatre pays. Cet organisme sombra tout doucement dans les oubliettes. L'attitude hostile de l'Algérie envers le Maroc, suite à la récupération de son Sahara, freinait toute initiative impliquant ces pays.

En 1983, l'Algérie et la Tunisie concluaient un traité auquel devaient se joindre la Libye et la Mauritanie. Ce projet n'a pas vraiment été concrétisé à cause des différends entre la Tunisie et la Libye, et de l'exclusion du Maroc. En 1984, la Libye et le Maroc annonçaient à Oujda, la création de l'union arabo-africaine qui sera, elle aussi, passée aux oubliettes, suite à la visite de Shimon Pères au Maroc, en 1986. Entre – temps, le Maroc a déposé une demande d'adhésion à la CEE.

L'échec des projets d'intégration partielle dans la région montrait qu'un rassemblement véritable nécessitait d'abord une réconciliation entre l'Algérie et le Maroc. La réalisation de celle – ci en 1988, a permis l'année suivante d'annoncer la création de l'Union du Maghreb Arabe (l'UMA).

En effet, la naissance de l'UMA en 1989 avait créé un grand espoir, de voir les Etats engagés par l'accord de Marrakech⁵² surmonter un triple défi : un défi interne pour un meilleur développement économique et social ; un défi régional par une action efficace d'intégration sud – sud ; un défi encore plus large par l'adoption d'une stratégie commune face à l'Europe et à la mondialisation. Malheureusement, après un début relativement prometteur, avec la mise en place des structures inter – maghrébines et le lancement de divers projets tendant à l'instauration progressive d'une zone de libre échange puis d'un marché commun, l'UMA se retrouve bloquée⁵³.

Par comparaison avec l'Europe qui avance à grands pas, le paradoxe est frappant. En effet, au plan socio – historique, le Maghreb est l'une des régions du monde où les conditions optimum semblent réunies pour permettre l'éclosion de l'unité ; si l'on se réfère à la définition

⁵² voir traité de Marrakech en annexe V.

⁵³ Mahiou, Ahmed, « L'état de l'UMA à l'heure des nouvelles perspectives euro – méditerranéennes », in L'Annuaire de la Méditerranée, 1998, pp. 92 – 119.

simple et classique de la nation, en tant que communauté de race, de langue, de culture et de destin, le Maghreb répond objectivement à une telle définition.

En revanche, l'Europe qui apparaît comme une mosaïque de nations avec leurs diversités de race, de langue, de culture et surtout de conflits qui les ont opposées dans le passé le plus récent, progresse remarquablement vers son unité alors que le Maghreb n'en finit pas de s'enliser dans de multiples problèmes, particulièrement celui du Sahara marocain fabriqué de toutes pièces par l'Algérie⁵⁴.

222..2. Faiblesses des échanges bilatéraux.

La faiblesse des échanges entre les pays du Maghreb jette aussi les doutes sur les chances de succès d'une coopération entre ces pays. En effet, du fait de ce faible niveau d'échange, les gains de la coopération ou de l'intégration pourraient paraître objectivement faibles aux yeux des partenaires. Cependant, cet argument devrait être nuancé à trois niveaux :

D'abord la faiblesse des échanges pourrait être elle même due à l'absence de réel projet d'intégration économique entre ces pays.

Ensuite, les échanges bilatéraux ont été faibles en partie à cause du faible degré de complémentarité entre les économies. De récentes études ont toutefois montré que la spécialisation des économies concernées a connu de grandes évolutions qui pourraient offrir plus d'opportunités aux échanges bilatéraux. Selon Fontagné et Peridy, de nouvelles activités de production liées notamment aux secteurs électrique et électronique se développent et deviennent compétitives au sud de la Méditerranée⁵⁵.

Enfin, si le niveau des échanges bilatéraux peut être influencé par le degré d'intégration économique entre les pays et par le degré de complémentarité de leurs économies, d'autres obstacles plus structurels peuvent limiter ces échanges. Ces obstacles, les plus souvent cités dans la littérature, concernent l'insuffisance d'infrastructures de transport et de télécommunication, les choix discutables en termes de politique économique et les tensions politiques.

Selon R. Longo et K. Sekkat⁵⁶, l'insuffisance des infrastructures est un élément crucial, l'augmentation du stock d'infrastructure de 1% pourrait accroître le commerce bilatéral de près de 3%. Des choix de politique économique avisés et l'adoption de certains éléments d'un programme d'ajustement structurel semblent aussi très porteurs d'un

⁵⁴ Le problème du Sahara Marocain créé par l'Algérie pour affaiblir le Maroc, détourner l'attention de son opinion publique des vrais problèmes internes et enfin aspirer jouer le rôle du leadership Maghrébin.

⁵⁵ « Le renouveau de l'insertion des pays du Maghreb dans les échanges mondiaux », Annales Marocaines d'Economies, 1996, 87 – 116.

⁵⁶ « Obstacles to Expanding Intra – African Trade, OCDE, Centre de Développement, 2000.

accroissement du commerce bilatéral. En outre, l'impact de la réduction des tensions politiques semble aussi très favorable aux échanges entre les pays du sud. A la lumière de ces résultats, il paraît donc évident qu'un effort concerté, de la part de ces pays, pourrait enclencher un cercle vertueux qui réduirait le handicap du faible commerce sud – sud méditerranéen.

223. Gains de la coopération Sud – Sud .

Les arguments économiques montrent qu'une plus grande coopération ou intégration sud-sud pourrait renforcer le positionnement de ces pays sur la scène économique internationale. Ces arguments concernent, notamment, les tensions politiques, la localisation des entreprises et le pouvoir de négociation.

223.1. – Tensions politiques

Cet argument concerne le rôle que pourrait jouer l'intégration sud-sud dans l'apaisement des tensions politiques et militaires entre les pays. Cet argument est loin d'être négligeable. Il a d'ailleurs été avancé en faveur de l'intégration européenne. Les pères fondateurs de l'UE y voyaient aussi un moyen de réduire le risque de guerres intra – européennes, notamment entre la France et l'Allemagne. Lorsque l'on se rappelle qu'une des raisons de la faiblesse des échanges commerciaux sud-sud est parfois un contentieux politique, cet argument prend encore plus de force et suggère l'existence d'un cercle vicieux.

223.2.– Localisation des entreprises

Le deuxième argument est basé sur les travaux de P.R.Krugman⁵⁷ qui permettent d'examiner l'impact des politiques commerciales sur la localisation des entreprises. Les déterminants de cette localisation sont les coûts de production, la taille du marché et coûts de transaction (transports, assurance, tarifs douaniers,...). La présence d'économies d'échelle joue un rôle important dans cette théorie.

La décision de localisation d'une entreprise dans un espace géographique est le résultat d'un arbitrage entre l'avantage en termes de coût de production de cet espace, de taille du marché accessible à partir de cette localisation et des coûts d'accès à ce marché.

Si les relations commerciales entre les pays du sud et entre ces pays et l'U.E sont régies par le libre – échange, alors la taille du marché accessible et les coûts d'accès à ses différents compartiments ne favorisent ni l'U.E ni les pays du sud. Les coûts de production, demeurant le seul élément discriminant, plaident en faveur d'une localisation au sud.

⁵⁷ « Geography and trade, in Gaston Eyskens lecture series », Cambridge, Mass., London : MIT Press, 1991.

Ainsi, la concurrence entre les pays du sud pour attirer des entreprises étrangères pourrait entraîner davantage de marginalisation. Si la concurrence dans ce contexte est généralement positive car s'accompagne de libéralisation de l'économie, elle peut parfois avoir des effets pervers. En effet, certains pays peuvent être tentés d'ériger des barrières à l'entrée de produits étrangers sur leur marché pour attirer les investisseurs. Ils espèrent ainsi faire anticiper un profit plus grand et créer une meilleure incitation à la localisation sur leur territoire. Mais, de tels comportements ne sont jamais payants, car tous les pays adoptant la même stratégie, le bénéfice individuel escompté se transforme en une perte collective certaine. L'érection de barrières aux échanges par tous les pays de la région rend celle – ci moins attractive globalement.

223.3 – Pouvoir de négociation.

Le cloisonnement des marchés des pays du sud peut entraîner aussi une perte de pouvoir de négociation. En effet, les accords de libre – échange entre des partenaires au niveau international peuvent être vus comme un troc de l'accès au marché de l'un contre l'accès au marché de l'autre. le succès des négociations nécessite dès lors que l'offre de chaque pays soit suffisamment attractive pour les agents économiques de l'autre pays.

Si les marchés des pays du sud demeurent cloisonnés, chacun d'entre eux ne peut offrir que l'accès à son propre marché. Il ne peut donc espérer que des concessions à la mesure de son offre. Si au contraire, ces marchés sont ouverts les uns aux autres, la contrepartie que l'on peut réclamer lors des négociations sera plus grande.

Pour saisir l'importance de cet argument, il faut noter que l'exemption de droits de douane pour l'entrée sur le marché de l'U.E est loin d'impliquer le libre accès à ce marché. L'U.E est bien connue pour l'utilisation de divers mécanismes non tarifaires qui protègent son marché (anti – dumping, clause de sauvegarde, restrictions volontaires des exportations,...) contre des exportateurs « trop » compétitifs. Ces instruments risquent, sous la pression de certains groupes, d'être utilisés pour freiner les exportations « trop » compétitives en provenance du sud. Pour contrecarrer ce risque, le sud doit disposer d'un pouvoir de négociation suffisant. Ce pouvoir peut provenir des menaces du blocage de l'accès à son marché. Cette menace n'est cependant suffisante que si l'accès porte sur un marché assez grand et attractif. La libéralisation des échanges Sud – Sud permet d'aller dans ce sens.

23. Les accords d'association et le projet de la zone de libre – échange.

La politique de l'Union européenne vise à rendre irréversible l'évolution vers une zone de libre-échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010. Cela représente un défi colossal au

regard des déficits structurels des économies des pays du sud de la Méditerranée et de l'assistance sociale des réformes économiques. Cette assistance est essentiellement fournie par le programme MEDA et s'inscrit dans le cadre des accords d'association euro-méditerranéens.

231. Les accords d'associations

La négociation d'accords d'association, engagée dès 1995, forme en effet le cœur du partenariat, dans la perspective de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange. Cette nouvelle donne concerne neuf des douze partenaires méditerranéens⁵⁸ (Cf. annexe VI) .

Les nouveaux accords ne sont pas seulement destinés à remplacer les anciens accords de coopération, dont le champ d'application était limité aux dispositions commerciales et à l'assistance financière. Ils doivent en effet adapter les relations contractuelles euro-méditerranéennes à l'évolution des règles commerciales multilatérales en vigueur depuis l'Uruguay Round, notamment l'obligation de réciprocité des concessions et de prise en compte du secteur des services. Par ailleurs, ces accords font référence au respect des droits de l'homme, considéré comme un "élément essentiel", comme une sorte d'ébauche de conditionalité de l'aide.

Les accords d'association s'articulent donc autour des dispositions suivantes⁵⁹:

- la mise en place d'un dialogue politique , au sein d'un Conseil d'association, qui se tient au moins une fois par an au niveau des ministres des Affaires Etrangères ;
- un volet commercial orienté avec pour perspective un libre-échange industriel, à instaurer au terme d'une période transitoire de 12 ans (délai maximal autorisé dans le cadre de l'OMC). En matière agricole, une clause de rendez-vous (en cours pour la Tunisie, le Maroc et Israël) prévoit que les parties examineront la possibilité de procéder à une libéralisation accrue de leurs échanges ;
- la promotion des investissements ;
- le renforcement de la coopération dans tous les domaines, dans le cadre du programme MEDA.

⁵⁸ La Turquie, Chypre et Malte, de leur côté, avaient conclu dès les années 60 et 70 des accords d'association prévoyant la mise en place d'unions douanières avec la Communauté. A noter également qu'avec Israël, le libre-échange industriel est effectif depuis 1989, il a été confirmé dans le nouvel accord signé en 1995 qui est entré en vigueur en 2 000.

⁵⁹ <http://www.strademed.org/FR/activites/Milan/actesdeMilan/Chikh.htm>

232. Le programme MEDA.

Le programme MEDA est en effet le principal instrument financier du processus de Barcelone. Dans le cadre de MEDA, l'argent est alloué sous la forme d'aides non remboursables, à la différence des prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

232.1. Les objectifs du programme MEDA

Les dispositions du règlement MEDA s'appliquent aux trois volets du processus de Barcelone. Il constitue un programme global d'accompagnement des pays du sud de la Méditerranée dans leurs efforts de réforme socio-économique. Des financements MEDA sont ainsi alloués à des projets sur la base de programmes indicatifs nationaux et d'un programme indicatif régional.

L'objectif du programme MEDA⁶⁰ est d'inciter ces derniers à la transition économique et au développement de marchés ouverts et concurrentiels, tout en encourageant les réformes politiques et sociales chez eux. Plusieurs exemples récents illustrent la façon dont l'Union européenne entend donner un caractère global à son engagement :

- A l'occasion de sa visite en Algérie en janvier 2001, M PRODI a procédé à la signature⁶¹ de trois conventions d'un montant total de 30 millions d'euros portant sur le financement de la réforme des télécommunications et des services postaux (17 millions d'euros), d'un programme d'appui aux journalistes et à la presse indépendante (5 millions d'euros) et d'un appui à la modernisation de la police scientifique algérienne (8 millions d'euros). On perçoit ici combien l'aide économique européenne est utilisée pour faire progresser l'état de droit, ce qui ne manque pas en retour de soulever quelques interrogations : jusqu'à quel point l'Union européenne peut-elle subordonner son aide aux progrès des droits de l'Homme ? Le partenariat ne risque-t-il pas d'apparaître comme un outil au service de l'ingérence européenne dans les affaires internes de ses partenaires ?
- A la même période, trois projets d'un montant total de 109 millions d'euros concernant le Maroc⁶² ont été approuvés, portant respectivement sur l'appui aux réformes du secteur financier (52 millions d'euros), l'appui aux réformes dans le secteur de la santé et de la maladie (50 millions d'euros) et l'habitat social à Tanger (7 millions d'euros). On voit ainsi se manifester la préoccupation des partenaires de

⁶⁰ <http://www.euromed.net/MEDAdemoc/french/p6.htm>

⁶¹ Conventions signées les 12 et 13 janvier 2001 par M Romano PRODI et Abdelaziz BELKHADEM, ministre algérien des affaires étrangères.

⁶² Conventions signées le 14 janvier 2001 par M Romano PRODI et M Abderrahmane YOUSOUFI, Premier ministre du Maroc.

corriger les effets du libre-échange, qui s'avèrent toujours brutaux au départ, par des mesures de transition et d'accompagnement social.

Le programme MEDA est donc appelé à être un catalyseur, sans jouer cependant le rôle d'un fonds structurel. Il contribue sans nul doute à atténuer les difficultés à court terme qui ne peuvent manquer d'accompagner les ajustements économiques en apportant, notamment, son soutien à l'enseignement primaire, aux soins médicaux et au développement rural. Son cadre reste national : environ 90% des crédits sont alloués sous forme bilatérale, les 10% restants étant destinés aux projets de coopération régionale.

Sur la période 1995-1999, le montant du programme MEDA a représenté 3 435 milliards d'euros. Sans aucun doute, pour les pays du sud de la Méditerranée le programme MEDA revêt une importance financière et psychologique essentielle, mais, la mise en œuvre du programme MEDA a suscité des déceptions de trois ordres :

D'abord l'aide effectivement versée aux pays bénéficiaires apparaît très en retrait par rapport à l'enveloppe initialement arrêtée par les quinze ; ensuite, la gestion des ressources MEDA a révélé certains irrégularités dénoncées par la cour des comptes européenne ; enfin, la coopération régionale – l'un des aspects les plus novateurs du programme MEDA – représente une part encore marginale de l'aide européenne. Eu égard à ces insuffisances, les pays du Maghreb pourraient-ils être au rendez-vous de l'échéance 2010 de la zone de libre-échange ?

233 . Le projet de zone de libre échange ; raison ou utopie ?

Aux difficultés que rencontrent les pays en développement, les organisations internationales proposent toujours les mêmes remèdes : ajustement structurel et libre – échange. Ces solutions sont sans doute inévitables. Il n'y a pas de développement durable sans équilibre financier et les pays méditerranéens ne peuvent échapper à la mondialisation. En particulier, du fait des accords de l'OMC, la Communauté ne peut maintenir indéfiniment les régimes préférentiels qu'elle leur avait accordés. Cependant, pour les pays de la rive sud de la méditerranée, la création d'une zone de libre – échange avec la communauté comporte des inconvénients certains et des avantages aléatoires.

Selon la déclaration de Barcelone⁶³ (27 – 28 novembre 1995), « La zone de libre – échange sera réalisée à travers les nouveaux accords euro – méditerranéens et des accords de libre – échange entre les partenaires de l'union européenne. Les participants ont retenu

⁶³ <http://www.senat.fr/rap/r01-121-mono.html>

l'année 2010 comme date objectif pour instaurer progressivement cette zone qui couvrira l'essentiel des échanges dans le respect des obligations de l'OMC.

En vue de développer le libre – échange graduel dans cette zone, les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges des produits manufacturés seront progressivement éliminés selon des calendriers à négocier entre les partenaires ...etc ».

233.1. Les limites du projet.

Jusqu'en 1995, la coopération économique accordée par les Etats membres à la zone méditerranéenne reposait sur un système de préférences commerciales asymétriques, lui garantissant l'accès au marché européen sans contrepartie en termes de réduction ou d'établissement des droits de douanes aux produits importés.

L'entrée en vigueur des nouvelles règles du commerce international de l'OMC, interdisant les préférences commerciales asymétriques, a conduit l'Union à repenser la philosophie de sa politique d'échanges avec ses partenaires. Il a été décidé, à Barcelone, la création à partir de 2010 d'une zone de libre échange exempte de droits de douane et de quotas qui concernera un marché de 700 millions de consommateurs. Il ne s'agit toutefois pas d'un libre – échange intégral puisqu'il est assorti de limites suivantes :

- Ce régime n'est applicable, dans un premier temps, qu'aux seuls produits industriels, la libéralisation des échanges de services et de produits agricoles constituera une étape ultérieure non encore programmée. Cette restriction n'est pas à l'avantage des pays du sud de la méditerranée, particulièrement ceux grands exportateurs des produits agricoles, en l'occurrence le Maroc et la Tunisie.
- Ce libre – échange ne concerne que huit des douze partenaires.
- La mise en œuvre du régime libre – échangiste est étalée sur douze ans.
- La libre circulation des biens ne s'étend pas à celle des personnes, les mouvements migratoires restant aujourd'hui encore très contrôlés à l'entrée du territoire européen par un régime de visas, qui n'est pas bien apprécié par les riverains du sud.

233.2. Zone de libre échange – avantages, certes, au nord et craintes au sud

Le projet de libre – échange n'est pas un avantage commercial accordé aux pays sud-méditerranéens, mais il est plutôt favorable aux pays de l'Union. Il leur permettra en fait de rétablir la réciprocité des conditions d'échanges dans le commerce des produits industriels où l'Europe dispose d'un avantage de compétitivité évident. Les pays de la rive sud pourraient en bénéficier le plus directement dans les secteurs du textile et de l'artisanat, à condition d'être confortés par les politiques d'accompagnement adéquates.

En effet, la démarche est motivée par l'espoir que, de la confrontation brutale à la concurrence internationale et de la soumission aux contraintes du commerce international, il résultera les réformes nécessaires à la modernisation des structures de production et la stimulation de l'offre et de la compétitivité.

Par ailleurs, les pays partenaires du sud ont adhéré, avec plus au moins de conviction, à ce schéma de pensée. Certains craignent toutefois que la zone de libre – échange conduise surtout à offrir à l'union européenne des débouchés industriels laminant leur industrie naissante et fragile, sans qu'ils leur soit accordé de contrepartie possible en matière d'échanges agricoles, lesquels resteront soumis à des contingents.

En outre, la limitation du libre échange à l'industrie conduit à négliger le secteur de l'agriculture, pour lequel les partenaires de la rive sud de la Méditerranée disposent pourtant d'une vraie compétitivité. Ainsi, le fait de tenir, pour la première fois, une conférence euro – méditerranéenne consacrée à l'agriculture⁶⁴ réunissant parlementaires et professionnels du secteur, illustre de manière exemplaire la volonté des partenaires à surmonter les difficultés. Ces difficultés résident essentiellement dans la concurrence à laquelle se livrent les pays méditerranéens sur quelques produits agricoles identiquement produits.

233.3. L'état d'avancement du projet

Les progrès réellement accomplis sont globalement très limités, bien que la diversité des situations locales ne permette pas de tirer des enseignements systématiques.

La troisième conférence euro – méditerranéenne des ministres de l'industrie s'est tenue à Limassol (Chypre), les 21 et 22 juin 2001 avec l'objectif de mettre l'accent sur les moyens d'attirer l'investissement étranger dans la zone et de mettre en place l'espace de libre – échange. Quatre priorités d'action ont été retenues :

- La promotion de l'investissement
- L'encouragement à l'innovation et à la recherche de la qualité
- L'information sur les instruments et les mécanismes du marché euro – méditerranéen
- Le développement des petites et moyennes entreprises

En effet, les occasions de rencontre ne manquent pas. Ainsi, des progrès ont été réalisés depuis la conférence de Klagenfurt (1998) au sommet industriel euro – méditerranéen (Tunis, 12 – 13 mai 2000) en passant par la conférence sur l'investissement (Lisbonne, 29 février – 1^{er} mars 2000).

⁶⁴ conférence organisée par le comité méditerranéen de la fédération internationale des producteurs agricoles sous l'égide du Parlement européen et du Conseil de l'Europe – Strasbourg – 14 et 15 juin 2001.

De même, le sommet euro – méditerranéen des fédérations industrielles patronales à Tunis avait été notamment l’occasion du lancement d’UNIMED – Business Network, programme régional de trois ans visant à établir un réseau euro – méditerranéen des fédérations industrielles patronales. Parmi les recommandations émises par le secteur privé le soutien à la création d’une zone de libre – échange Sud – Sud au sein des partenaires.

En dépit de ces rencontres et de ces initiatives multiples, sur le plan des réalisations quantifiables, les résultats demeurent très limités notamment dans les investissements directs étrangers qui restent faibles et les échanges sud – sud qui demeurent symboliques.

Par ailleurs, le rapport du commissariat général du Plan consacré au processus de Barcelone⁶⁵ souligne : « l’aide financière que peut apporter l’union n’est rien sans flux de capitaux privés venant la relayer. En effet, c’est sur le développement de l’investissement local et étranger que repose, en partie, l’ouverture du marché méditerranéen permettant de créer de nouvelles spécialisations, d’accroître les transferts de technologies ou d’offrir des perspectives d’emplois. Par ailleurs, le niveau d’attraction de la zone pour les investisseurs privés est essentiellement fonction des réformes que mèneront les pays méditerranéens eux – mêmes et la stabilité politique de la zone ».

En somme, malgré ses difficultés, le projet libre – échangiste demeure l’objectif affiché par les vingt – sept partenaires. Des réunions informelles des ministres du commerce sont tenues régulièrement pour tenter de donner corps à ce projet de zone multilatérale de libre – échange en méditerranée. Et de là, faciliter l’intégration des économies sud méditerranéennes, qui demeure faible, et d’encourager les investissements européens dans la région. Une réunion sera tenue désormais chaque année pour faire le point des avancées réalisées et donner les impulsions utiles.

Conclusion

Le partenariat euro-méditerranéen est donc une entreprise unique, ambitieuse, qui tente de lier des économies de niveaux très différents. Elle devrait être le contrepoids de l’extension de l’Union européenne à l’Est et cherche, par le dialogue politique, à créer un climat de confiance en Méditerranée. En ce sens, elle est symptomatique d’une quête de la sécurité par le développement économique aux marges de l’Europe. Comme toute entreprise, elle n’échappe pas aux ambiguïtés et aux arrières pensées. D’abord, les pays du Sud sont autant

⁶⁵ Le partenariat euro – méditerranéen : la dynamique de l’intégration régionale – Août 2000. Rapport du groupe présidé par Rémy Leveau.

perçus comme une menace potentielle que comme de vrais partenaires ; ensuite la méthode choisie, le libre-échange, n'ouvre la voie à un espace régional cohérent que s'il est soutenu par une volonté politique forte et unanime. Enfin, le partenariat met en première ligne l'Union européenne, dont la capacité politique est encore mal appréciée.

Troisième partie

III . PARTENARIAT POLITIQUE ET DE SECURITE

Plus que dans d'autres parties du monde, la sécurité de la Méditerranée occidentale revêt un caractère sensible. Les formidables disparités politiques, économiques, sociales, religieuses, démographiques et celles de nature éthique existant entre les pays bordant cette mer, sont autant d'éléments qui rendent difficile l'existence d'un monde de développement et de paix.

A contrario, les liens historiques liés à la civilisation et à la géographie, ceux économiques et sociaux tissés au fil des années, la volonté affichée par chacune des nations de s'engager dans la voie de la paix, justifient tous les efforts pour garantir sa stabilité.

31 – Perceptions de la sécurité dans la rive nord

Selon Alejandro Diz Rodriguez⁶⁶ « quand on parle de la rive nord, on doit, en quelque sorte, inclure tous ces acteurs impliqués dans les questions qui affectent et préoccupent le bassin méditerranéen. Ainsi, sont donc comprises, aussi bien les institutions et les organismes proprement européens, qui sont stricto sensu la rive nord géographique, que les autres acteurs qui ont des intérêts et des politiques dessinées pour telle zone, dont le cas le plus singulier est celui des Etats-Unis ». Ajoutant que le cadre tracé des principales structures de sécurité à mettre en marche à partir du nord, tient en compte les nouvelles mutations consécutives à la réorganisation de l'ordre mondial après la chute du mur de Berlin.

311. Fondements théoriques du concept de sécurité pour la Méditerranée et création de confiance dans cette région.

Dans ce contexte, le professeur J.F Daguzan⁶⁷ parle de la différence fondamentale qui existe de nature entre les diverses institutions qui se préoccupent pour la région méditerranéenne, que ce soit l'OTAN ou l'UEO ou l'UE. Ajoutant que chacune de ces institutions a une histoire qui marque les propres façons d'envisager les problèmes et de chercher une voie à partir d'une position qu'on peut considérer instable.

⁶⁶ Chercheur d'UNISCI « Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité, UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998. page 235.

⁶⁷ « Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité », UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998. Page 236.

La fin de la Guerre froide a déchaîné une phase de confusion ou d'anarchie et de transition dans laquelle on n'a pas encore fini de s'adapter à ce monde mouvant.. Actuellement, bien qu'on se trouve dans un contexte international mal défini, marqué essentiellement par une effervescence sécuritaire consécutive aux attentats du onze septembre, il semble certain qu'il n'y a aucune menace réelle et définie en Europe, notamment son flan sud. La défense militaire de l'Europe étant assurée par le parapluie américain dans le cadre de l'OTAN.

Par ailleurs, un concept de sécurité global tel qu'il est décrit par le professeur J.F. Daguzan⁶⁸ correspond mieux aux besoins de la méditerranée que le principe de coopération discriminée, ajoutant que le bassin méditerranéen est un système d'interrelation et d'interbrication complexe des peuples, de cultures et de religions où les problèmes ont un caractère transversal (qui vont des problèmes économiques aux problèmes sociaux ou de communautés, en passant par les problèmes ethniques).

La conceptualisation la plus appropriée de la sécurité selon le professeur J.F. Daguzan est celle qu'on a voulu complexe. Elle souligne la question israëlo – palestinienne au cœur de la dimension de la sécurité en Méditerranée. Toutefois, si la conception de sécurité adoptée par le nord s'est voulue globale et intégrant toute la méditerranée, la question israëlo – palestinienne demeure le vrai obstacle pour la paix et la sécurité dans la région.

Par ailleurs, une stratégie de pas, à la manière que l'UE l'a fait, permette de faire progresser l'initiative euro – méditerranéenne. Cette formule précise J.F. Daguzan, même si elle paraît lente est ardue ; connaît de solides résultats.

En effet, pour obtenir un engagement global et une coopération active de tous les partenaires, un climat de confiance entre les deux rives s'avère nécessaire.

Dans ce contexte, la création des forces conjointes européennes, et plus précisément EUROFOR et EUROMAFOR, ont été considérées par le sud comme une menace dirigée contre eux. L'association des pays du sud dans cette démarche ne pourrait que renforcer la confiance entre les partenaires des deux rives et favoriser la coopération militaire entre elles.

312. L'OTAN comme organisation militaire dans la Méditerranée

L'organisation de l'atlantique nord (OTAN) est une organisation ayant des orientations essentiellement et profondément militaires. Sa raison d'être, comme le démontrent tous les textes qui la configurent, est placée dans une éventuelle confrontation Est – Ouest qui ne se fixait pas sur une base économique, mais plutôt sur une base purement

idéologique – militaire. Son évolution vers le sud est tout à fait inadapté pour le traitement des problèmes méditerranéens, puisqu'ils sont, dans la rive méridionale, fondamentalement structureaux (c'est à dire, économiques, politiques, sociaux,...) et que la question militaire est complètement secondaire.

Selon le professeur Biad⁶⁹, l'OTAN est devenue une organisation mondiale, à force de s'élargir et de multiplier ses interventions. C'est ainsi qu'elle est arrivée jusqu'aux sables du Golfe ou à la Bosnie, en se reposant sur le Traité de base et les principes fondamentaux du traité de l'atlantique nord.

Le professeur Liotta⁷⁰, en qualité de représentant américain, voit que l'OTAN est un dessin d'architecture de sécurité collective prêt à répondre aux menaces extérieures, et les Etats – Unis, comme puissance européenne, bien qu'ils ne soient pas membre de l'U.E, ont agi dans cette zone dans un exemple clair de sécurité collective. Il a en outre précisé que l'OTAN doit certainement devenir une organisation politique – militaire et, pourquoi pas, une alliance politique.

313. Les relations des Etats – Unis avec les méditerranéens

Les Etats – Unis ont une politique globale et hégémonique dans la Méditerranée qui s'appuie sur l'allié de poids que représente Israël. Les Etats – Unis contrôlent ainsi les trois accès de la mer Méditerranée via l'OTAN qui regroupe les armées alliées sous leur commandement. La guerre froide ayant pris fin, les E.U continuent de légitimer leur présence dans la région par les foyers de tensions dans le Golfe et les menaces intégristes ainsi que l'attitude « provocatrice » de l'Irak.⁷¹

En effet, la VI^o flotte américaine qui croise en Méditerranée est impressionnante : 2 porte – avions ; 100 chasseurs bombardiers ; 15 navires ; 2 500 marines embarqués ; des sous – marins et des hélicoptères. Cette hégémonie militaire des E.U en Méditerranée eurafricaine se double d'une « générosité » de leur aide publique au développement. Les E.U sont assurément les premiers bailleurs de fonds⁷² d'aide bilatérale dans la région au niveau des

⁶⁸ Maître de recherche au CREST « Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité », UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998. page 237

⁶⁹ Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité, UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998. page 239.

⁷⁰ Idem page 239.

⁷¹ François Taglioni, Université de la Réunion et Laboratoire Espace et Culture ; « Mare Nostrum , Dynamiques et mutations géopolitiques de la Méditerranée » sous la direction de André – Louis Sanguin série « culture politique » Collection « géographie et cultures » l'Harmattan 2000 ; Page 83.

⁷² Entre 1984 et 1993, les Etats – Unis ont assuré plus de 38% de l'aide totale distribuée en Méditerranée eurafricaine (Teboul, 1997).

prêts et des dons. Contrairement à l'Union Européenne qui établit des contrats négociés de développement avec ses partenaires, les Etats – Unis distribuent son aide en fonction de critères politiques et stratégiques qui ne prennent pas toujours en compte la dimension humaine. Cette politique a néanmoins l'avantage d'être claire, motivée et déterminée⁷³

Par ailleurs, le bassin méditerranéen est conçu comme faisant partie d'un tout dans lequel les E.U incluent le Moyen Orient et le Golfe Persique. Cette perception est due non seulement à sa politique extérieure régionale, mais aussi aux intérêts vitaux qu'ils maintiennent dans la zone : les hydrocarbures principalement. De leurs côtés, les pays du sud voient que l'élargissement de l'OTAN sur toute la région ne s'adapte pas à leurs besoins, et que le schéma de leurs relations avec les Etats – Unis se fonde sur la concurrence économique internationale, sur laquelle leurs pays n'ont guère de possibilités de développement.

32 – Perceptions de la sécurité dans la rive sud.

La perception de la sécurité des pays du sud diffère de celle des pays du nord, où les préoccupations ainsi que les problèmes sont d'un autre genre.

Quant on aborde le problème de la sécurité en méditerranée, dans son ensemble, on s'aperçoit que les débats sur la Méditerranée occidentale semblent plus faciles du moment où on parvient à exclure ou à escamoter un problème crucial qu'est le problème israëlo – palestinienne. Toutefois, cette facilité n'est qu'apparente ou aléatoire dans la mesure où d'une part, la question palestinienne influe sur la marche les travaux de la rive occidentale, notamment lorsque la tension prend des proportions incontrôlables et inhumaines. D'autre part, des divergences de vue non négligeables demeurent. Il s'agit essentiellement des problèmes de l'immigration et de la circulation des personnes, de la démocratie et des droits de l'homme et enfin du phénomène islamiste.

321. La Question migratoire dans le bassin méditerranéen.

Le problème de la circulation des personnes de la rive sud à destination de l'Europe est perçu différemment de part est d'autre du bassin méditerranéen. En effet, les pays du sud « inducteurs » des flux migratoires qualifient les politiques communautaires de réactives et restrictives par rapport à ces flux. Ces politiques , selon le professeur Fahd Yata⁷⁴, bien qu'elles soient destinées à diminuer les quote – parts d'immigration en établissant des critères

⁷³ François Taglioni, Université de la Réunion et Laboratoire Espace et Culture ; « Mare Nostrum , Dynamiques et mutations géopolitiques de la Méditerranée » sous la direction de André – Louis Sanguin série « culture politique » Collection « géographie et cultures » l'Harmattan 2000 ; Page 84.

⁷⁴ Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité, UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998. Page 310.

sélectifs pour l'admission des personnes, sont des politiques nationales qui ne sont pas contraires au droit international. Cependant sous un critère coopératif, elles ne fortifient pas l'image positive de cette rive et font que le sud s'entête dans sa perception de « l'Europe forteresse ». Ajoutant que la politique de délivrance des visas ne répond à aucune règle objective, et que la décision pour amorcer le procès administratif obéit seulement à la volonté des autorités consulaires, qui sont souvent des représentants du ministère de l'intérieur dans les ambassades et non du ministère des Affaires Etrangères. C'est – à dire que ceux qui délivrent les visas ne sont pas des diplomates, mais des fonctionnaires du ministère de l'intérieur envoyés dans ces pays-là.

De même, les élites, les hommes d'affaires et surtout, les jeunes étudiants sont souvent empêchés de poursuivre leurs études à Madrid, Londres ou Paris puisqu'ils sont perçus comme des immigrants clandestins, bien qu'ils possèdent réellement des fonds pour faire leurs études comme tout étudiant européen.

En effet, actuellement, le problème de la migration illégale mène à une perception plus négative des pays du sud, vu que ces immigrants ne trouvent pas d'emploi et sont obligés de s'introduire dans des activités délictueuses, ce qui conduit à une perception des immigrants tout à fait irréaliste et négative.

322. La démocratie dans les pays du sud de la Méditerranée.

Le professeur Chourou⁷⁵, met l'accent sur l'absence ou l'insuffisance d'une ferme engagement européen en faveur de la démocratie là où elle fait défaut. D'après lui l'U.E est très conciliante envers certains régimes. Se demandant pourquoi ne prend – elle pas aucune mesure à l'encontre de ceux qui ne respectent pas leurs engagements internationaux, comme elle en a le droit en tant que cosignataire des engagements ? adopterait – elle une attitude aussi passive s'il s'agissait d'autres engagements, comme la réduction de tarifs douaniers, ou bien le droit d'accès de certains produits européens aux marchés du sud ? L'attitude de l'Europe est d'autant plus grave qu'elle risque d'hypothéquer les relations entre les deux rives de la Méditerranée.

De son côté le professeur Yata⁷⁶ a insisté sur le fait qu'il fallait considérer d'autres facteurs. On ne doit pas oublier que la plupart des élites maghrébines se sont formées en Europe (et actuellement, de plus en plus aux Etats – Unis) ; donc, elles possèdent une formation européenne et elles connaissent assez bien l'histoire européenne : les phases de la

⁷⁵ Idem page 313.

⁷⁶ Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité, UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998. page 314.

construction européenne, les processus de démocratisation dans certains pays qui sont aujourd'hui membres de l'U.E (l'Espagne, la Grèce, le Portugal). Par conséquent, il a souligné que, quand les pays du sud parlent de l'établissement de liens et de la globalité dans la compréhension de la sécurité en Méditerranée, ils demandent aux pays du nord une meilleure connaissance de leurs vrais problèmes. En revanche ajoute-t-il l'« intelligentsia » maghrébine, qui est démocratique généralement, ne doit pas utiliser un langage mimique et stéréotypé du nord, ou réfuter ses propres convictions religieuses, pour faire foi de son esprit démocratique. Au contraire, le nord le perçoit comme une alternative irrésolue, ce qui est évidemment faux.

323. L'Ambiguïté du nord face au problème islamiste

Un aspect particulier de la sécurité au sens large est l'islamisme. celui-ci a obtenu l'accueil dans plusieurs pays, surtout dans les pays anglo-saxons, où les islamistes ont reçu asile. En effet, quelques capitales européennes sont devenues pratiquement des capitales de réfugiés. Selon le professeur Biad, le discours double de ces gouvernements est inadmissible, du moment où ce n'est pas possible de maintenir un discours de lutte contre le terrorisme, en sens général, et d'avoir un autre discours d'accueil dans les pays européens ; ajoutant que l'interprétation que les pays européens font de la convention de Genève sur les réfugiés est scandaleuse quant on vise à exclure du statut de réfugié les démocrates et les élites qui sont les victimes de l'islamisme⁷⁷.

Le prof. Biad⁷⁸, souligne qu'on devrait travailler beaucoup plus dans ce domaine, puisque la confiance naît aussi de ce type de perceptions. En conséquence, le nord devrait expliquer sa position et ne pas protéger les organisations terroristes (comme le GIA ou le Jihad islamique), ainsi que leurs fonds de financements. En outre, le prof. Biad a été en désaccord avec le fait de comparer l'état algérien aux islamistes qui commettent des actions terroristes ; affirmant que, bien que les autorités algériennes aient commis réellement des abus en matière de droits de l'homme, cela n'a aucun sens de mettre les deux comportements sur le même plan.

33 – Les défis de la sécurité à long terme.

De par leur propre nature, les défis de la sécurité à long terme semblent prévisibles, contrôlables et bénins. Par ailleurs, les défis auxquels nous faisons face actuellement nous donnent l'impression, de par leur urgence, d'être insurmontables. En fait, certains risques

⁷⁷ Idem page 316.

⁷⁸ Idem page 316.

futurs semblent donc inoffensifs et de faibles conséquences, alors que d'épineux problèmes sont sous-jacents intrinsèquement avec un potentiel de déstabilisation considérable.

La plupart de ces éléments ont un rapport avec les aspects de l'environnement et l'impact du changement climatique sur les sociétés et les états de part et d'autre de la Méditerranée. Il s'agit de questions qui ont récemment été introduites dans l'agenda politique internationale et dont l'étude n'est toujours pas suffisamment connue. Ces problèmes comme le manque d'eau, le processus de désertification, la pression migratoire, les taux élevés de la croissance de la population, l'émission de gaz polluants, ainsi que d'autres problèmes de majeure ou mineure envergure.

331. Scénarios de l'impact environnemental dans le bassin méditerranéen.

Les problèmes, tels que le manque d'eau, la surexploitation des sols, la désertification, l'érosion du terrain ou la salinisation, apparaissent comme des affaires dangereuses qui requièrent des solutions pressantes.

Alors que les problèmes environnementaux des pays du nord de l'Afrique se concentrent essentiellement sur le manque d'eau et sur les répercussions que cela entraîne, dans la zone baltique les problèmes s'en tiennent à la pollution et l'émission des gaz polluants. C'est justement pour cette raison que le véritable problème est occasionné par la propre structure économique des deux zones ; c'est à dire la disparité des niveaux d'industrialisation des pays.

On peut donc dire, que bien que « l'œuvre humaine » ait exercé une influence négative sur la nature dans les deux cas, le taux d'affectation a eu des causes différentes : la sur-industrialisation des pays du nord de l'Europe a influencé d'une façon plus directe la dégradation de l'environnement que le nord de l'Afrique, où les propres conditions naturelles, comme le manque d'eau, ont développé un cycle naturel pernicieux pour les peuples de la région, sans que l'activité humaine aggrave considérablement l'actuelle situation nocive.

En effet, les partenaires se sont mis d'accord pour créer des mécanismes de sanction à l'encontre de ceux qui n'appliquent pas ni ne développent des politiques nationales pour la mise en œuvre des recommandations du plan des Nations Unies.

En somme ces nouveaux risques et défis sont une réalité qui affecte déjà les sociétés ; donc, les efforts devraient davantage tourner plus autour de la quête des mécanismes pour supprimer ou pallier telles conséquences, ainsi que les formules pour y faire face convenablement.

332. Les conséquences politiques de la dégradation environnemental

Les analyses sur les problèmes de l'environnement et leur influence dans le domaine politique diffèrent. D'un côté, on manifeste certaines doutes sur la chaîne cause – effet, en affirmant qu'il y a des variables économiques et politiques, suffisamment perturbatrices par elles – mêmes, pour créer une instabilité dans la zone. Par conséquent, les questions de l'environnement les affectent marginalement. De l'autre côté, on assure que la stabilité politique dans la région est puissamment influencée par la question de l'environnement. Notamment, la question du manque d'eau, dont le caractère conflictuel en puissance, à cause de l'accès et l'utilisation de l'eau, peut déclencher des conflits ou constituer un élément aggravant les crises. A ce propos, il existe une équation, généralement acceptée par les spécialistes en la matière, qui décrit le processus où les problèmes du changement climatique se répercutent sur la stabilité sociale et politique : manque d'eau \longrightarrow érosion et désertification \longrightarrow sols incultivables \longrightarrow luttes internes \longrightarrow crises sociales et politiques \longrightarrow instabilité (\implies guerres éventuelles) \longrightarrow émigration éventuelle.

En ce qui concerne les problèmes énergétiques, le cas de l'Algérie illustre de manière exemplaire cette chaîne cause – effet. En effet, la crise survenue tout récemment a dans de larges proportions, des origines dans les crises sociales et économiques motivées par la chute du prix du pétrole depuis 1986. Un grand nombre d'enfants qui sont donc nés pendant les années 1970, à l'époque où le prix du pétrole était le plus élevé, se trouvent maintenant en quête d'un emploi sans en trouver.

Par ailleurs, l'absence d'études environnementales multidisciplinées est, selon le professeur Brauch⁷⁹, l'une des lacunes les plus importantes pour la compréhension et la résolution des problèmes environnementaux et ses conséquences politiques.

A la lumière de ce constat, il paraît donc nécessaire d'analyser les causes et de penser en termes de coopération nord – sud au niveau fonctionnel dans chacun de ces domaines pour que les effets soient moins nuisibles, et partant, éveiller certains esprit sur l'importance d'une culture du développement durable dans le bassin méditerranéen.

333. Les Enjeux du nord et du sud sur les questions environnementales

Les pays du nord, particulièrement les riverains du Baltique, y compris les pays membres de l'U.E, les « futures » membres de l'U.E et la Russie, se trouvent engagés dans un processus pour le développement des projets environnementaux. Ainsi, dans l'agenda 21 pour le Baltique, sept thèmes sont traités (tels que l'énergie, le tourisme, le reboisement, les

questions maritimes, etc.). Dans ce cadre – là , il existe des relations bilatérales entre les pays scandinaves et les membres les plus pauvres (les républiques baltiques) pour leur assistance et leur coopération. En outre, l'exemple du Danemark qui attache un grand intérêt à ces questions mérite d'être cité, puisqu'il emploie beaucoup plus d'argent que l'U.E, dans le contexte de la FAO, pour aider les pays à s'adapter aux conditions environnementales exigées par l'U.E. De même, la Suède est aussi un acteur très actif ; surtout en ce qui concerne les projets d'énergies renouvelables en Estonie, Lettonie et Lituanie. Le professeur Brauch salue ces préoccupations et ces initiatives conscientes de la part de ces pays, et souhaite à ce que ce schéma, soit transposé pour le contexte nord – sud. Il précise que l'absence dans les pays méditerranéens de l'U.E, de tout projet sur l'impact climatique, ni d'études nationales détaillées, sur les incidences de l'impact climatique, est regrettable⁸⁰.

Les pays du nord de l'Afrique, de leur côté, ont besoin de connaissances techniques plus sophistiquées pour étudier, détecter les problèmes concrets et les aborder avec suffisamment de garantie de succès. Pour ce faire, la coopération scientifique doit être intensifiée entre le nord et le sud, et le transfert de la technologie doit être effectif et sans aucune entrave.

34 . La Politique Européenne de Sécurité Commune et la Sécurité en Méditerranée

Les problèmes de sécurité dans la Méditerranée sont souvent de la nature non-militaire. Ils sont plutôt d'origine politique et socio-économique et sont liés à l'instabilité et à la tension qui les accompagnent. C'est donc davantage une question de stabilité interne que de force militaire ou de relations extérieures. Le déséquilibre démographique entre le bord sud, où la population nord-africaine devrait passer d'environ 63 millions de personnes à quelque 142 millions en 2025, et le bord Nord de la Méditerranée, pourrait être un des grands problèmes de l'avenir sous la forme de flux migratoires massifs vers l'Europe du sud.⁸¹

341 . Sécurité en Méditerranée

La stabilité et le bien-être de certains pays européens peuvent être affectés par des perturbations dans les importations d'énergie et dans le commerce ; 30% du pétrole de l'Italie est importé de Libye et 32% de son gaz naturel vient d'Algérie ; la France, l'Allemagne, la

⁷⁹ Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité, UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998. Page 150.

⁸⁰ Idem page 151.

⁸¹ De SANTIS Nicola, « L'avenir de l'initiative méditerranéenne de l'OTAN », Revue de l'OTAN (webedition), vol. 46-no.1, printemps 1998, pp. 32-35.

Grèce, l'Espagne, la Turquie et le Royaume-uni importent tous du pétrole libyen, et le gaz algérien alimente la Belgique, la France, le Portugal et l'Espagne. En 1996, 74% du gaz naturel de l'Espagne, 50% de l'Italie et 29% de la France, ont été importés de pays du Maghreb. Au contraire, en 1996, les exportations européennes vers l'Algérie étaient à 67% de ses importations, 69% pour la Tunisie, 66% pour la Libye et 57% pour le Maroc.⁸² De plus, la Méditerranée constitue une voie majeure d'évacuation de pétrole d'origine de l'Asie Centrale et de Moyen Orient⁸³. Donc, l'intérêt américain et, en conséquence, celui de l'OTAN sur la région est évidente.

Même si cette interdépendance n'implique pas une menace militaire directe, il est clair qu'il y a des implications sur le plan de la sécurité pour l'Alliance et pour l'Europe en général. L'OTAN a déjà adopté une conception de la sécurité qui l'étend au-delà des seuls risques militaires. Mais il se pourrait que les facteurs socio-économiques l'amènent à affiner encore sa définition. Le problème de la prolifération des armes de destruction massive ne se pose pas, du moins dans la façade occidentale. En effet, comme le note J.F Daguzan⁸⁴, « Au Maghreb, seule la Libye, à l'heure actuelle, peut être qualifiée de pays proliférant dans le domaine balistique ». Le Maroc et la Tunisie ne disposent pas de capacité de frappe à longue ou même à moyenne portée. Seule l'Algérie dispose de missiles soviétiques Frog-7, d'une portée de 70 km et dépourvus de système de guidage⁸⁵.

En outre, l'attitude à l'égard de l'OTAN dans les pays du sud et est méditerranéens est négative. L'adaptation du rôle de l'OTAN après la guerre froide n'est pas bien notée et c'est pourquoi l'OTAN est largement perçue comme une institution qui se cherche un nouvel ennemi. En conséquence, une politique de la sécurité « douce » de l'OTAN est plus facile et plus acceptée dans la région qu'une politique « dure ».⁸⁶

La convention de Montego Bay d'octobre 1994 a donné une impulsion à la coopération dans les domaines de la gestion, la conservation, l'exploration et l'exploitation des ressources, la protection et la préservation du milieu marin et les programmes de recherche scientifique.⁸⁷

⁸² op. cit., pp. 32-35.

⁸³ GRIMAUD Nicole, séminaire de géopolitique au CID, Paris, 5.3.2001.

⁸⁴ « Le dernier rempart ? Forces Armées et Politiques de Défense au Maghreb », Editions Publisud 1998, pages 156-157.

⁸⁵ Arab Military Industry, op cit, p 146.

⁸⁶ op. cit., pp. 32-35.

⁸⁷ Méditerranée, un domaine de coopération : l'action des Etats en mer, Fondation Méditerranéen d'Etudes Stratégiques ; Addim, Paris, 1999, p. 33.

341.1. Différents dialogues et coopérations avec les Organisations Internationales

L'adhérence aux différentes institutions de sécurité est complexe dans la région méditerranéenne. La situation actuelle des pays en coopération avec l'UE, l'UEO, l'OTAN et l'OSCE est la suivante :

- les partenaires de l'UE dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM) : Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie et Turquie ;
- les partenaires de l'UEO dans le cadre du Dialogue méditerranéen : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Mauritanie, Maroc, Tunisie, Chypre et Malte ;
- les partenaires de l'OTAN dans le cadre du Dialogue méditerranéen : Egypte, Israël, Mauritanie, Maroc, Tunisie, Jordanie et Algérie ;
- les partenaires de l'OSCE dans le cadre de la Coopération méditerranéenne : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie⁸⁸.

En plus, il est intéressant de noter que les pays maghrébins (Maroc, Algérie et Tunisie) sont présents dans pratiquement toutes les instances internationales de sécurité. Pour sa part, la Mauritanie se trouve dans les dialogues méditerranéens de l'OTAN et de l'UEO, mais pas dans le PEM. Pour diminuer les effets négatifs de cette complexité, l'évolution de ces formes de coopération doit être progressive et modeste, avec une participation toujours facultative. En plus, les possibilités des projets sub-régionaux doivent être étudiées⁸⁹.

342 . Dialogue méditerranéen de l'OTAN

Au Sommet de Bruxelles de janvier 1994, les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OTAN ont déclaré que l'évolution positive du processus de paix au Proche-Orient a permis à l'OTAN "d'envisager des mesures destinées à promouvoir le dialogue, la compréhension et le renforcement de la confiance entre les pays de la région". Ils encourageaient également "tous les efforts propres à renforcer la stabilité régionale". Par la suite, en décembre 1994, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN se sont déclarés prêts "à établir des contacts, cas par cas, entre l'Alliance et les pays méditerranéens non-membres, en vue de contribuer au renforcement de la stabilité régionale". Ils ont alors donné pour instruction au Conseil en session permanente de développer une proposition de dialogue et d'engager des contacts préliminaires appropriés. Le 8 février 1995, le Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session permanente a invité l'Egypte, Israël, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie à participer à la

⁸⁸ ORTEGA Martin, « Towards an enhanced Euro-Mediterranean security dialogue », in ORTEGA Martin (ed.), L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité, Paris ; Occasional papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UEO, mars 2000, p. 12.

phase initiale du dialogue sur la Méditerranée. En novembre 1995, la Jordanie a également été invitée à y prendre part⁹⁰. L'Algérie a participé au dialogue en mai 2000⁹¹.

Le Sommet de Madrid de l'OTAN a relancé en juillet 1997 le dialogue sur la Méditerranée en créant le Groupe de coopération méditerranéenne (MCG). Cette décision reflète l'opinion de l'Alliance selon laquelle la sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité et à la stabilité dans le bassin méditerranéen, la dimension méditerranéenne étant une des composantes de sécurité européenne. Elle marque une nouvelle avancée de la politique de l'OTAN en faveur d'un renforcement progressif des relations entre l'Alliance et les pays méditerranéens à travers le dialogue politique et la coopération. L'objectif du dialogue est avant tout politique : établir de bonnes relations, solides et amicales, dans tout le bassin méditerranéen et promouvoir une meilleure compréhension mutuelle⁹².

Le Groupe de coopération méditerranéenne assume la responsabilité globale du dialogue ainsi que la conduite de discussions avec chaque partenaire à "19 + 1". En règle générale, ces réunions seront annuelles, avec une possibilité d'organiser des rencontres supplémentaires spéciales. Le MCG se réunira en principe au niveau des conseillers politiques, mais des rencontres avec des représentants des capitales sont également envisagées⁹³.

En échange de discussions politiques bilatérales et régulières qui donnent lieu à des exposés sur les activités de l'OTAN, les partenaires méditerranéens sont invités à faire-part à l'OTAN de leurs opinions sur des questions liées à la stabilité et à la sécurité dans la région méditerranéenne. Ils peuvent également, s'ils le désirent, participer outre le dialogue politique, à des activités spécifiques dans des domaines comme la science, l'information et les plans civils d'urgence et suivre des cours dans les écoles de l'OTAN⁹⁴.

Les activités de coopération militaire sont également prévues dans le dialogue. Trois partenaires méditerranéens, l'Égypte, la Jordanie et le Maroc, coopèrent déjà militairement avec l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et en Kosovo dans le cadre de leur participation à l'IFOR/SFOR et le KFOR. Il faut rappeler que toute participation à des activités en coopération ouverte dans le cadre du dialogue méditerranéen est facultative. Les pays

⁸⁹ *op. cit.*, pp. 12-13.

⁹⁰ NORDAM Jette, « Le dialogue méditerranéen : dissiper les malentendus et établir la confiance », *Revue de l'OTAN* (webedition), vol. 45-no. 4-juil.-août 1997, pp. 26-29.

⁹¹ GRIMAUD Nicole, séminaire de géopolitique au CID, Paris, 29.1.2001.

⁹² BIN Alberto, « La contribution de l'OTAN au renforcement de la coopération en Méditerranée », *Revue de l'OTAN* (webedition), vol. 46-no. 4-hiver 1998, pp. 24-27.

⁹³ NORDAM Jette, « Le dialogue méditerranéen : dissiper les malentendus et établir la confiance », *Revue de l'OTAN* (webedition), vol. 45-no. 4-juil.-août 1997, pp. 26-29.

⁹⁴ *ibid.*

partenaires du dialogue pourraient également être invités à envoyer des observateurs aux exercices de l'OTAN de maintien de la paix ou autres, et à envoyer des officiers à certains exposés spéciaux, au SHAPE, sur la gestion des crises, le maintien et le soutien de la paix⁹⁵. Le programme prévoit aussi des escales de navires de la Force navale permanente de l'Atlantique de l'OTAN (STANAVFORLANT) dans des ports des pays participants au dialogue⁹⁶. Des activités comme celles-ci pourraient être les premiers pas vers la mise en place d'un certain niveau de coopération militaire dans les domaines de la gestion des crises, du soutien de la paix ou des exercices militaires.

342.1. Objectifs de l'OTAN en Méditerranée

Tant il est vrai que les objectifs de l'OTAN en Méditerranée peuvent être définis dans les quatre catégories suivantes, l'importance du dialogue méditerranéen est mis en valeur :

1. La poursuite du dialogue avec les pays méditerranéens
2. La gestion des crises à l'exemple de l'affaire bosniaque.
3. Un rôle de stabilité interallié en Méditerranée
4. Une contribution accrue en matière de non-prolifération⁹⁷.

Le dialogue sur la Méditerranée est une composante importante de la politique d'ouverture et de coopération de l'OTAN. A travers celui-ci, des partenaires non-membres peuvent travailler avec l'Alliance à la construction de nouveaux schémas de sécurité par la coopération dans la région méditerranéenne. Plusieurs pays membres de l'OTAN sont riverains de la Méditerranée, et quinze kilomètres seulement séparent l'Europe du Maghreb, au niveau du détroit de Gibraltar, et l'Italie n'est distante de la Tunisie que de cent cinquante kilomètres. De par cette réalité géographique, il y aura toujours un lien entre la sécurité en Europe et celle de la région méditerranéenne. Le dialogue en est une conséquence naturelle et devrait être envisagé dans le cadre de la conception coopérative globale de l'Alliance face à la sécurité, et plus particulièrement vis-à-vis des pays voisins.

En ce sens, le dialogue méditerranéen de l'OTAN peut évoluer en direction de l'initiative du Partenariat pour la Paix (P.p.P), qui est la forme de coopération préférée avec l'OTAN en Europe centrale et orientale. L'intérêt propre du PpP est justement le caractère

⁹⁵ De SANTIS Nicola, « L'avenir de l'initiative méditerranéenne de l'OTAN », Revue de l'OTAN (webedition), vol. 46-no.1, printemps 1998, pp. 32-35.

⁹⁶ BIN Alberto, « La contribution de l'OTAN au renforcement de la coopération en Méditerranée », Revue de l'OTAN (webedition), vol. 46-no. 4-hiver 1998, pp. 24-27.

⁹⁷ DAGUZAN Jean-François, « Le dialogue de l'OTAN sur la Méditerranée et l'institutionnalisation de la Charte euro-méditerranéenne », in ORTEGA Martin (ed.), L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité, Paris ; Occasional papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UEO, mars 2000, p. 51.

d'auto-discrimination, laissant la liberté de choix des niveaux et des domaines de coopération militaire à l'Etat intéressé et pas à l'OTAN ou aux autres puissances extérieures⁹⁸.

343 . Forces européennes dans la Méditerranée

Au sujet de forces multinationales européennes existantes, il paraît intéressant de noter qu'il existe aujourd'hui plusieurs forces multinationales en Europe⁹⁹. L'Eurocorps est souvent appelé le noyau des forces collectives européennes. La genèse de cette force commence par la création de la brigade franco-allemande d'environ 4 200 hommes, décidée au Sommet de Karlsruhe en novembre 1987 et devenue opérationnelle le 1er octobre 1990. Cette brigade était renforcée par la constitution d'un Corps européen d'initiative franco-allemande en 1993, puis par une grande unité de quelques 40 000 hommes baptisée Eurocorps. Cette force devenait opérationnelle en novembre 1995 avec la participation de la Belgique, de l'Espagne et du Luxembourg¹⁰⁰.

343.1. Forces existantes

Une force militaire Européenne qui fonctionne déjà en Méditerranée est l'EUROMARFOR. Cette force maritime était conçue en juin 1992 dans le Conseil ministériel de l'UEO à Peters Berg. Les nations participantes à cette coopération sont la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne. Ce concept, accompagné par une force multinationale terrestre - l'EUROFOR d'environ 10 000 hommes - devenait une réalité en mai 1995. Les missions prévues pour ces forces sont les missions de Petersberg, dans le cadre de l'UEO, l'UE, l'OTAN, l'ONU ou l'OSCE. Même si la Méditerranée est la zone d'intérêt principale, les opérations sont possibles également à l'extérieure de cette zone¹⁰¹.

L'EUROMARFOR et l'EUROFOR ne sont pas actives en permanence. Les unités assignées à ces forces maintiennent un niveau d'alerte, prêtes à être activées le cas échéant. Pendant son existence, l'EUROMARFOR n'a été activée que pour des exercices, soit environ une fois par an. Actuellement, la composition des forces pré désignées à l'EUROMARFOR incluent : un porte-avions, sept frégates, trois corvettes, un sous-marin nucléaire d'attaque, quatre chasseurs de mines, deux ravitailleurs, quatre transports chalands de débarquement et deux avions de patrouille maritime.¹⁰² Il est probable que l'EUROMARFOR et son

⁹⁸ PARMENTIER Guillaume, « La sécurité européenne pendant et après la guerre froide », cours du D.E.S.S. de défense, Université Paris 2, 25.1.2002.

⁹⁹ ORTEGA Martin, « Aspects juridiques de la prévention des crises au sein de l'UE », conférence au CID, Paris, 06.03.2002.

¹⁰⁰ PASCALLON Pierre (dir.), *Quelle politique de sécurité pour l'Europe ?*, Paris ; Publisud, 1995, p. 21.

¹⁰¹ RAPALLO, Amiral, « EUROMARFOR and security cooperation in the Mediterranean », in ORTEGA Martin (ed.), *L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité*, Paris ; Occasional papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UEO, mars 2000, pp. 31-32.

¹⁰² *ibid.*

homologue terrestre, l'EUROFOR, seront intégrées dans les forces européennes dans le cadre de la PESD, en leur totalité ou partiellement. Il faut rappeler que la désignation des unités militaires aux différentes organisations s'appuie sur la volonté nationale et parlementaire des pays participants et les unités ne sont pas prédésignées au profit d'une seule organisation.

343.2. Forces en perspective dans le cadre de la PESD

Le Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM) de l'Union européenne était instauré en 1995 par la Déclaration de Barcelone. Jusqu'à présent, le dialogue militaire a été exclu du PEM pour deux raisons. Premièrement, la nature de l'Union est avant tout celle d'une puissance civile, avec une PESD privée de contenu réel en matière de sécurité et de défense. Deuxièmement, c'est l'OTAN qui est la principale organisation de défense et de sécurité en Europe. Comme l'Alliance conduit sa propre politique de coopération méditerranéenne, les pays membres à la fois de l'Alliance et de l'Union, tout comme les pays appartenant seulement à l'UE devront décider du type de dimension militaire parallèle à donner au PEM¹⁰³. Pourtant, les adhésions entrecroisées rendent la formation des positions communes difficiles.

Du point de vue maghrébin, l'UE devrait repenser la coopération militaire qu'elle peut offrir à ses partenaires du sud, surtout en comparaison de la coopération militaire effectuée par les Etats-Unis et l'OTAN dans la région. Il apparaît que les Maghrébins n'ont aucun motif de refuser les dialogues méditerranéens portant sur la sécurité¹⁰⁴.

La nouvelle dimension militaire de l'UE, initiée par la conférence franco-britannique à Saint Malo en décembre 1998 et poursuivie par le Conseil européen à Cologne en juin 1999, à Helsinki en décembre 1999 et à Nice en décembre 2000, rend plus facile l'attribution d'une capacité militaire aux différents domaines couverts par la PESD, en incluant le processus de Barcelone. Dans cette évolution, deux aspects sont extrêmement significatifs : la création des structures dans le domaine de la PESD, notamment celles du COPS, le Comité Militaire (CMUE) et l'Etat-major de l'UE (EMUE), et deuxièmement, la création d'une force de réaction rapide européenne qui est un engagement pratique et concret. Ces deux aspects peuvent intéresser les pays méditerranéens. Pourtant, il reste à voir comment ces évolutions vont s'articuler pour répondre à leurs besoins.

¹⁰³ ORTEGA Martin, « Le partenariat militaire dans la Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité », La Marine Nationale, octobre 2000, pp. 25-28.

¹⁰⁴ GRIMAUD Nicole, « Le Maghreb entre l'Union européenne et les Etats-Unis », in ORTEGA Martin (ed.), L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité, Paris ; Occasional papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UEO, mars 2000, p. 49.

Les mesures qui pourront être envisagées dans le cadre de la Charte pour la Paix et la Stabilité entre l'Union et les partenaires méditerranéens ne seront pas des mesures traditionnelles de confiance et de sécurité, mais des mesures de partenariat et de transparence ; les séminaires, les échanges d'informations, les visites et l'observation des exercices militaires. En outre, le Groupe Méditerranée de l'UEO a suggéré que des nouvelles mesures puissent être mises en place dans le cadre de la Charte : séminaires entre experts diplomatiques et militaires sur les questions de sécurité, création d'un réseau euro-méditerranéen d'instituts d'études de défense, visites, bourses d'étude et échanges de personnel, échanges d'informations de base sur l'assistance militaire aux autorités civiles et participation aux opérations de maintien de la paix¹⁰⁵. En effet, il s'agit clairement et en premier lieu d'une « charte de stabilité » et non, à ce stade, d'une « charte de sécurité » ; elle devrait être un document politique qui, comme la Déclaration de Barcelone, serait adopté et non signé par les partenaires et donc non juridiquement contraignant.

Conclusion

Les difficultés géopolitiques dans la région méditerranéenne rendent la cohésion régionale impossible. En conséquence, toute coopération sécuritaire reste sur la base bilatérale entre les organisations et les partenaires méditerranéens. D'un autre côté, les défis émergeant avec les changements en cours en Méditerranée demandent que les nombreuses initiatives européennes relatives à cette région soient concertées. En effet, une meilleure coordination entre elles, et en particulier entre les deux principales, celles de l'Union européenne et de l'OTAN, est essentielle pour faire en sorte que leurs approches soient bien complémentaires et se renforcent mutuellement. Pour réduire le risque de chevauchements et de doubles emplois, il serait préférable que chaque institution se concentre sur ce qu'elle fait le mieux. Ainsi, les problèmes socio-économiques de la région seraient mieux traités dans le cadre de l'UE. En tout cas, un PEM renforcé en matière de sécurité et le dialogue de l'OTAN se renforcent mutuellement. Leur coordination dépendra des relations qui seront établies entre l'UE, avec l'élaboration de la PESD, et l'OTAN.

¹⁰⁵ ORTEGA Martin, « Le partenariat militaire dans la Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité », La Marine Nationale, octobre 2000, pp. 25-28.

CONCLUSION GENERALE

La stabilité et le développement des pays de la Méditerranée occidentale demeurent un enjeu essentiel pour la paix dans cette région du monde.

Depuis de nombreuses années, les pays riverains de la Méditerranée occidentale ont développé des relations particulières dont on connaît bien les déséquilibres.

En effet, les résultats, somme toute non négligeables, déjà acquis avec les pays du Maghreb et leur disposition à s'intégrer davantage dans le partenariat semblent être masqués par l'ampleur de la tâche, vue dans sa globalité, qui reste à accomplir.

Il paraît donc anormal voire illogique, de vouloir appréhender les douze pays du sud de la méditerranée de manière globale : les difficultés se posent dans des termes très différents selon qu'il s'agit de pays candidats à l'entrée dans l'union, des pays de la zone du Maghreb ou des pays plus directement encore impliqués dans le conflit israélo – palestinien.

A cet égard, le bilan que l'on peut dresser de la première période du partenariat ne porte malheureusement pas à l'optimisme. depuis la conférence de Barcelone qui l'a lancé en 1995, la dégradation de la situation au Moyen – Orient a toujours envenimé le dialogue et paralysé le développement économique de la région, tant il est patent que la stabilité politique conditionne la réussite du projet tout entier. Est – il besoin de souligner en quoi les événements du 11 septembre 2001 viennent conforter la thèse de ceux qui considèrent ce partenariat comme une ardente obligation.

Par ailleurs, il paraît totalement inenvisageable, que l'Europe renonce à sa politique de soutien en faveur de la méditerranée, pour des motifs tout à la fois humains, historiques, culturels, économiques et géostratégiques. Malgré ses lacunes, la démarche de partenariat semble en fait la seule qui puisse être envisagée. Dans ce contexte, M. Pierre Moscovici, ministre chargé des affaires européennes, déclarait récemment dans le cadre du débat sur l'avenir de l'Europe : « Nos relations avec ce grand ensemble aux portes de l'Europe qu'est le monde méditerranéen est pour nous d'intérêt stratégique ». Les quinze ont d'ailleurs justement montré tout l'intérêt qu'ils y portaient à la suite des attentats du 11 septembre et ils se sont déclarés désireux de poursuivre dans cette voie. M. Javier Solana, haut représentant de l'union européenne pour la politique extérieure et de sécurité commune, indiquait ainsi le 5 novembre 2001 que : « l'esprit de Barcelone invite à sortir de la situation douloureuse

d'aujourd'hui. il faut privilégier le règlement pacifique des différends à l'usage de la violence ».

En revanche, avec l'évolution du processus d'élargissement de l'union à l'est, les pays du sud de la Méditerranée éprouvent parfois le sentiment de ne plus constituer un centre d'intérêt pour l'Europe. Ce sentiment s'agrandit davantage à l'occasion de chaque réunion avec leurs homologues européens dont la représentation se limitait parfois à des ambassadeurs au lieu des ministres. Toutefois, la fixation de l'enveloppe MEDA 2 à un niveau montrant que l'effort communautaire restait soutenu, constitue un signal fort de la bonne volonté de l'union à rester fidèle au projet du partenariat.

La réussite du processus de Barcelone repose avant tout sur les partenaires méditerranéens eux – mêmes, tant pour la réalisation, si longtemps attendue, de son volet politique que dans l'accomplissement de son objectif économique. Le projet de libre – échangiste ne pourra aboutir, et porter ses fruits, que si des initiatives constructives sont prises par les européens à utiliser leur savoir-faire et la capacité de leurs entreprises pour compenser le déficit industriel qu'on déplore dans cette zone et les effets négatifs des économies des pays du sud.

La plus grande insécurité, c'est celle qui résulte du manque de connaissances, de savoir et savoir-faire et du sentiment à ne pas pleinement maîtriser les rouages de son propre développement et devenir face à un monde en pleine mutation. La plus grande sécurité de la part du voisinage est celle qui résulte de la croissance durable, d'une prospérité retrouvée et de la disparition du sentiment d'éviction qui ne peut que renforcer la méfiance. Aucun partenariat ne sera stable et productif s'il se réalise sur des situations inquiétantes d'exclusion chez l'un ou l'autre des partenaires et s'il ne profite qu'à des couches sociales trop restreintes.

LES ANNEXES

Annexe I.



Le Bassin Méditerranéen

Annexe II.

EVOLUTION DE QUELQUES AGREGATS ET INDICES
ECONOMIQUES EU MAGHREB
Croissance du PIB(%)

	1968- 1972	1973- 1979	1980- 1985	1986	1987	1988	1989
Algérie	8,3	6,7	3,9	1,0	-1,1	-1,8	2,8 [°]
Libye	0,2	6,0	-5,8	-8,7	-3,2	0,7	-
Maroc	5,4	5,4	4,3	8,4	-2,6	10,4	2,2 ^{°°}
Mauritanie	2,8	1,1	1,6	5,4	2,6	3,6	-
Tunisie	10,2	5,5	4,7	-1,6	5,8	1,5	3,1 ^{°°°}

Sources : Banque mondiale, banque de données STARS.

° : C.N.P., d'après Ecotechnics, janvier 1990.

°° : Banque centrale du Maroc, 1989.

°°° : Banque mondiale, Country Economic Memorandum, mars 1990.

Annexe III.

Evolution comparée de l'aide publique bilatérale de la France aux Etats du Maghreb et aux autres catégories de bénéficiaires de 1962 à 1986

(millions de francs et pourcentage)

	1962		1964		1966		1968	
	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%
EM*	1 922,3	46,9	1 294,9	32,4	709,2	20,0	655,0	16,5
EAM**	1 338,4	32,7	1 367,7	34,2	1 187,6	33,6	1 302,4	32,7
DOM-TOM	660,5	16,1	1 007,2	25,2	1 294,9	36,6	1 509,6	38,0
Autres pays	140,6	3,4	331,2	8,3	344,2	9,7	508,1	12,8
Non ventilables	36,0	0,9	-	-	-	-	-	-
Total	4 097,8	100,0	4 001,0	100,0	3 535,9	100,0	3 975,1	100,0

	1970		1972		1974		1976	
	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%
EM*	792,9	16,4	757,6	13,1	657,7	9,8	1 008,3	11,4
EAM**	1 393,2	28,9	1 711,2	29,7	1 804,0	27,0	2 475,9	28,1
DOM-TOM	1 945,2	40,3	2 416,5	41,8	2 917,0	43,7	4 448,7	50,4
Autres pays	692,3	14,4	890,5	15,4	1 302,8	19,5	889,0	10,1
Non ventilables	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	4 823,6	100,0	5 775,8	100,0	6 681,5	100,0	8 821,9	100,0

Annexe III (suite)

	1978		1980		1981		1982	
	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%
EM*	1 056,9	10,0	1 222,5	8,6	1 195,1	6,2	1 232,6	5,7
EAM**	3 131,2	29,5	4 356,9	30,8	5 565,3	28,9	7 567,5	34,7
DOM- TOM	5 315,6	50,1	7 127,5	50,3	8 611,7	44,7	9 247,4	42,5
Autres pays	1 104,2	10,4	1 431,0	10,1	2 806,7	14,6	3 027,1	13,9
Non ventilables	-	-	24,7	0,2	1 087,3	5,6	693,4	3,2
Total	10607,9	100,0	14162,6	100,0	19266,1	100,0	21768,0	100,0
* : Etats du Maghreb - ** : Etats africains et malgache.								
	1983		1984		1985		1986	
	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%
EM*	1 336,4	5,6	1 661,5	6,0	2 195,2	7,5	1 620,2	5,6
EAM**	7 645,7	31,9	9 367,4	33,8	9 809,5	33,4	10342,2	35,9
DOM- TOM	10015,4	41,8	10806,4	39,0	11007,6	37,6	11038,1	38,3
Autres pays	3 577,9	14,9	3436,8	12,4	4 178,3	14,3	3 844,4	13,3
Non ventilables	1 393,4	5,8	2 433,8	8,8	2 118,2	7,2	1 983,2	6,9
Total	23968,8	100,0	27705,9	100,0	29308,8	100,0	28828,1	100,0

Sources : - 1962 à 1978 : Statistiques et études financières, n° 336, décembre 1976, pp. 84-85, et n° 371, décembre 1980 ;

- 1980 à 1982 : Notes bleues du ministère de l'économie, des finances et du Budget, n° 267, 17-23 février 1986, pp. 18 - 19 ;

- 1983 à 1986 : Mémoires de la France au C.A.D., 1986 et 1987.

Annexe IV.

LE COMMERCE EXTERIEUR DES ETATS-UNIS AVEC LE
MAGHREB ET CERTAINS PAYS MEDITERRANEENS

(En millions de dollars)

	EXPORTATIONS US VERS				
	1994	1995	1996	1997	1998
Algérie	1191.1	774.8	631.7	695.0	650.2
Libye	-	-	-	-	-
Maroc	405.2	502.6	457.9	435.1	435.1
Tunisie	327.1	215.0	189.0	251.2	196.8
Israël	5006.0	5593.3	6009.0	5993.0	5993.0
Egypte	2843.8	2985.3	3146.1	3840.0	3840.0

	IMPORTATIONS US DE				
	1994	1995	1996	1997	1998
Algérie	1604.3	1807.2	2270.4	2645.6	1798.7
Libye	-	-	-	-	-
Maroc	201.1	255.5	272.0	316.5	367.1
Tunisie	38.7	75.9	81.1	67.1	64.8
Israël	5336.7	5840.7	6546.0	7459.4	8785.2
Egypte	593.6	654.6	713.7	694.9	698.6

Source : US department of commerce

Annexe V.

Traité de Marrakech, le 17 février 1989.

Au Nom de Dieu, Le Clément, Le Miséricordieux !

TRAITE INSTITUANT L'UNION DU MAGHREB ARABE¹⁰⁶

Sa Majesté le Roi Hassan II, Roi du Maroc ;

Son Excellence Monsieur Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République Tunisienne ;

Son Excellence Monsieur Chadli Benjédid, Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire,

Le Guide de la Révolution du 1^{er} septembre, le Colonel Mouammar Kadhafi, de la grande Jamahiria Arabe Libyenne Populaire et Socialiste ;

Son Excellence le Colonel Mouaouya Ould Sidi Ahmed Taya, Président du Comité Militaire de Salut National, Chef d'Etat de la République Islamique de Mauritanie ;

Ayant foi dans les liens solides qui unissent les peuples du Maghreb Arabe et qui sont fondés sur la Communauté d'histoire, de religion et de langue ;

Répondant aux profondes et fermes aspirations de ces peuples et de leurs dirigeants à l'établissement d'une union qui renforcera davantage les relations existantes entre eux et leur la possibilité de réunir les moyens appropriés pour s'orienter vers une plus grande intégration ;

Conscients des effets qui résulteront de cette intégration et qui donneront la possibilité à l'Union du Maghreb Arabe d'acquérir un poids spécifique lui permettant de contribuer efficacement à l'équilibre mondial, de consolider les relations pacifiques au sein de la communauté internationale et consolider la paix et la sécurité internationales ;

Considérant que l'édification de l'Union du Maghreb Arabe nécessite des réalisations tangibles et l'instauration des règles communes concrétisant la solidarité effective entre ses composantes et garantissant leur développement économique et social ;

¹⁰⁶ Document communiqué par le ministère chargé des relations avec le Parlement et des Affaires de l'UMA (Rabat).

Exprimant leur sincère détermination à œuvrer pour que l'union du Maghreb Arabe soit un moyen de réaliser l'unité arabe complète et un point de départ vers une union plus large, englobant d'autres Etats arabes et africains ;

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

Article 1 : il est institué, en vertu de ce traité, une Union dénommée : Union du Maghreb Arabe.

Article 2 : L'Union vise à :

- renforcer les liens de fraternité qui unissent les Etats membres et leurs peuples les uns aux autres ;
- réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui les composent et la défense de leurs droits ;
- contribuer à la préservation de la paix fondée sur la justice et l'équité ;
- œuvrer progressivement à réaliser entre eux la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux.

Article 3 : La politique commune mentionnée dans l'article précédent a pour but la mise en œuvre des objectifs suivants :

- sur le plan international : la réalisation de la concorde entre les Etats membres et l'établissement d'une étroite coopération diplomatique entre eux sur la base du dialogue ;
- sur le plan de la défense : la sauvegarde de l'indépendance de chacun des Etats membres ;
- sur le plan économique : la réalisation du développement industriel, agricole, commercial, social des Etats membres et la réunion des moyens nécessaires à cet effet, notamment en mettant sur pieds des projets communs et en élaborant des programmes globaux et sectoriels ;
- sur le plan culturel : l'établissement d'une coopération visant à développer l'enseignement aux différents niveaux, à préserver les valeurs spirituelles et morales inspirées des généreux enseignements de l'Islam et à sauvegarder l'identité nationale arabe en se dotant des moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs, notamment par l'échange des enseignants et des étudiants et la création d'institutions universitaires et culturelles, ainsi que d'instituts de recherche maghrébins.

Article 4 : L'Union est dotée d'un conseil présidentiel composé des chefs d'Etat membres et qui est l'organe suprême de l'Union.

La présidence du Conseil est d'une durée de six mois et est assurée par rotation entre les chefs d'Etat membres.

Article 5 : Le Conseil présidentiel de l'Union tient ses sessions ordinaires une fois tous les six mois. Toutefois, le Conseil peut tenir des sessions extraordinaires chaque fois que cela est nécessaire.

Article 6 : Le Conseil présidentiel est seul habilité à prendre des décisions. Ces décisions sont prises à l'unanimité des membres.

Article 7 : Les Premiers ministres des Etats membres, ou ceux qui en font fonction, peuvent se réunir chaque fois que cela est nécessaire.

Article 8 : L'Union comprend un Conseil des ministres des Affaires Etrangères qui prépare les sessions du Conseil présidentiel et examine les questions que lui soumettent le Comité de suivi et les Commissions ministérielles spécialisées.

Article 9 : Chaque Etat membre désigne, parmi les membres de son gouvernement ou de son Comité Populaire Général, un membre qui sera chargé des affaires de l'Union. Ces membres constitueront un Comité qui se chargera du suivi des affaires de l'UNION et qui soumettra les résultats de ses travaux au Conseil des ministres des Affaires Etrangères.

Article 10 : L'Union est dotée de commissions ministérielles spécialisées instituées par le Conseil Présidentiel et dont celui – ci fixera les compétences.

Article 11 : L'Union dispose d'un Secrétariat Général composé d'un représentant de chaque Etat membre et qui exercera ses fonctions sur le territoire de l'Etat assurant la Présidence de la session du Conseil présidentiel, sous la supervision de Président de la session dont l'Etat prend en charge les dépenses de ladite session.

Article 12 : L'Union dispose d'un Conseil consultatif comprenant dix membres de chaque Etat, qui seront choisis par les organes législatifs des Etats membres ou conformément aux règles internes de chaque Etat ;

- le Conseil consultatif tient une session ordinaire chaque année, de même qu'il se réunit en session extraordinaire à la demande du Conseil présidentiel ;
- le Conseil consultatif donne son avis sur tout projet de décision que lui soumet le Conseil présidentiel et pourra éventuellement soumettre audit Conseil les recommandations qu'il jugerait de nature à renforcer l'action de l'Union et à réaliser ses objectifs ;
- le Conseil consultatif élabore son règlement intérieur et le soumet au Conseil présidentiel pour approbation.

Article 13 : L'Union est dotée d'une Instance judiciaire composée de deux juges de chaque Etat, qui seront désignés pour une période de six années, et renouvelée par moitié tous les trois ans. Cette Instance élit son président parmi ses membres pour une période d'une année.

- Ladite instance a pour compétence de statuer sur les différends relatifs à l'interprétation et à l'application du traité et des accords conclus dans le cadre de l'Union, que lui soumet le conseil présidentiel ou un Etat partie au différend, conformément aux dispositions du Statut fondamental de l'Instance. Les décisions sont obligatoires et définitives ;
- L'Instance judiciaire donne des avis consultatifs au sujet de questions juridiques que lui soumet le Conseil présidentiel ;
- Ladite Instance prépare son Statut fondamental et le soumet à l'approbation du Conseil présidentiel. Ce statut fera partie du Traité ;
- Le Conseil présidentiel fixe le siège de l'Instance judiciaire et arrête son budget.

Article 14 : Toute agression contre un des Etats membres est considérée comme une agression à l'égard des autres Etats membres.

Article 15 : Les Etats membres s'engagent à ne permettre sur leurs territoires respectifs aucune activité ni organisation portant atteinte à la sécurité, à l'intégrité territoriale ou au système politique de l'un des éléments membres.

Ils s'engagent également à s'abstenir d'adhérer à tout pacte, ou alliance militaire ou politique, qui serait dirigé contre l'indépendance politique ou l'unité territoriale des autres Etats membres.

Article 16 : Les Etats membres sont libres de conclure tout accord libéral, entre eux ou avec d'autres pays ou groupes de pays, tant que ces accords ne sont pas contraires aux dispositions du présent Traité.

Article 17 : Les autres Etats appartenant à la Nation arabe ou à la Communauté africaine peuvent adhérer à ce Traité si les Etats membres donnent leur accord à cet effet.

Article 18 : les dispositions de ce Traité peuvent être amendées sur proposition d'un Etat membre. L'amendement entrera en vigueur après sa ratification par tous les Etats membres.

Article 19 : Ce Traité entrera en vigueur après sa ratification par les Etats membres conformément aux procédures suivies dans chaque Etat.

Les Etats membres s'engagent à prendre les mesures nécessaires à cet effet dans un délai maximum de six mois à partir de la date de la signature du présent Traité.

Fait à Marrakech, le jour béni
Du vendredi 10 rajab 1409 de l'Hégire
(1398 du décès du Prophète)
correspondant au 17 février (nouar) 1989.

Annexe VI.

Tableau Récapitulatif de l'état d'Avancement des Accords
d'Association Euro-Méditerranéens

Partenaires	Conclusion des négociations	Signature de l'accord	Entrée en vigueur
Tunisie	Juin 1995	Juillet 1995	Mars 1998
Israël	Septembre 1995	Novembre 1995	Juin 2000
Maroc	Novembre 1995	Février 1996	Mars 2000
Autorité palestinienne	Décembre 1996	Février 1997	Juillet 1997
Jordanie	Avril 1997	Novembre 1997	-
Egypte	Juin 1999	Juin 2001	-
Liban	Espérées pour Décembre 2001	-	-
Algérie	Négociations en Cours	- prévue début année 2002	-
Syrie	Négociations en Cours	-	-

Bibliographie

Ouvrages Collectifs:

- Méditerranée Occidentale, sécurité et coopération ; sous la direction de Marie – Lucy Dumas. Fondation pour les études de défense nationale – 1992.
- Méditerranée Occidentale : Quelles stratégies pour l’avenir ? Publisud, 1994.
- La Méditerranée, Espace de conflit, Espace de rêve ; L’Harmattan, 2001.
- Demain la Méditerranée, la parole est aux riverains du sud, Fondation Méditerranéenne d’Etudes Stratégiques, Publisud 1995.
- La Méditerranée Nouveaux défis, nouveaux risques, sous la direction de Jean – François DAUZAN et Raoul GIRARDET, Publisud, 1995.
- Mare Nostrum Dynamiques et Mutations géopolitiques de la Méditerranée ; sous la direction de André – Louis Sanguin, série « culture politique » Collection « géographie et cultures » l’Harmattan, 2000.
- Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité, UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998.
- Maghreb : Perception Espagnole de la Stabilité en Méditerranée, Prospective en vue de l’année 2010, Direction Générale de Politique de Défense, Institut Espagnol d’Etudes Stratégiques, groupe de travail N°3/99 – Cuadernos de Estrategia 106-B (version française).
- La Méditerranée : modernité plurielle, Edition et Coordination : José Vidal – Beneyto et Gérard de Puymège, Editions UNESCO/Editions Publisud, 2000.
- Alternatives Sud, Le partenariat euro – méditerranéen vu du Sud, sous la direction de Bichara KHADER ; L’Harmattan ; cahiers trimestriels vol.VII(2000) 4 ;

Ouvrages individuels:

- La coopération entre l'Union Européenne et les pays du Maghreb, Mohamed Ben El Hassan ALAOUI, Nathan Références Internationales, Collection Edification d'un Etat Moderne 1994.
- Le dernier rempart ? Forces armées et politiques de défense au Maghreb, Jean-François DAGUZAN, Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques, Editions Publisud, 1998.

Reuves :

- Etudes Internationales N°79 2/2001 ; revue trimestrielle, Directeur Responsable Rachid Driss.

Internet :

- http://cubitus.senat.fr/rap/199-322/199-322_mono.htm
- <http://www.strademed.org/FR/activites/Milan/actesdeMilan/Chikh.htm>
- <http://www.euromed.net/MEDAdemoc/french/p6.htm>
- <http://www.senat.fr/rap/r01-121-mono.html>

TABLE DES MATIERES

Sommaire	2
INTRODUCTION	3
Première partie	6
I . VALORISATION ACCRUE DE LA DIMENSION SOCIALE CULTURELLE ET HUMAINE	6
<u>11. Vers une culture euro – méditerranéenne.....</u>	<u>6</u>
111. La notion de culture appliquée au champ méditerranéen.....	8
112. Quelques réalisations encourageantes.	8
<u>12. Développement du dialogue euro – méditerranéen.....</u>	<u>9</u>
121. Multiplicité des structures de dialogue	9
122. Affirmation de la coopération décentralisée.....	11
<u>13. L’impact des facteurs culturels et religieux sur les relations nord-sud</u>	<u>11</u>
131. Causes endogènes et exogènes.	12
132. Apparition du mouvement islamiste au Maghreb.	13
133. Les Islamistes et l’intégration maghrébine.....	15
Conclusion.....	17
Deuxième partie	18
II . COOPERATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	18
<u>21- Partenariat industriel et technique</u>	<u>18</u>
211. La structure économique des pays du Maghreb et son évolution depuis l’indépendance.....	19
212 . Les différentes industries au Maghreb	22
213. Transferts de technologies au Maghreb – la problématique.....	23
214. les perspectives futures et les nouvelles ambitions de développement des compétences technologiques endogènes.....	25
<u>22. Réformes économiques et coopération sud – sud.....</u>	<u>29</u>
221. Réformes économiques, compétitivité et bien – être.....	29
222. Coopération sud – sud et positionnement dans l’économie mondiale.....	30
223. Gains de la coopération Sud – Sud	33
<u>23. Les accords d’association et le projet de la zone de libre – échange.....</u>	<u>34</u>
231. Les accords d’associations	35
232. Le programme MEDA.....	36
233 . Le projet de zone de libre échange ; raison ou utopie ?	37
Conclusion.....	40
Troisième partie	42
III . PARTENARIAT POLITIQUE ET DE SECURITE	42
<u>31 – Perceptions de la sécurité dans la rive nord.....</u>	<u>42</u>
311. Fondements théoriques du concept de sécurité pour la Méditerranée et création de confiance dans cette région.	42
312. L’OTAN comme organisation militaire dans la Méditerranée.....	43
313. Les relations des Etats – Unis avec les méditerranéens	44
<u>32 – Perceptions de la sécurité dans la rive sud.....</u>	<u>45</u>
321. La Question migratoire dans le bassin méditerranéen.....	45
322. La démocratie dans les pays du sud de la Méditerranée.	46
323. L’Ambiguïté du nord face au problème islamiste	47
<u>33 – Les défis de la sécurité à long terme.....</u>	<u>47</u>
331. Scénarios de l’impact environnemental dans le bassin méditerranéen.	48
332. Les conséquences politiques de la dégradation environnemental	49
333. Les Enjeux du nord et du sud sur les questions environnementales	49
<u>34 . La Politique Européenne de Sécurité Commune et la Sécurité en Méditerranée</u>	<u>50</u>
341 . Sécurité en Méditerranée	50
342 . Dialogue méditerranéen de l’OTAN.....	52
343 . Forces européennes dans la Méditerranée	55
Conclusion.....	57
CONCLUSION GENERALE	58
Annexe I.	60
Annexe II.....	61
Annexe III.	62
Annexe III (suite)	63
Annexe IV.	64

Annexe V.....	65
Annexe VI.....	70
Bibliographie.....	71